

APIJ

AGENCE PUBLIQUE
POUR L'IMMOBILIER
DE LA JUSTICE



RAPPORT D'ACTIVITÉ



2009





Préambule 2

PRÉSENTATION DE L'AGENCE 3

Statut et missions 4

Conseil d'administration 5

Cadre conventionnel de réalisation
des opérations confiées à l'Agence 6

ORGANISATION DE L'AGENCE 9

Direction générale 10

Directions de programme ou équipes de projet 10

Direction des affaires juridiques, administratives
et financières (DAF) 11

La communication externe 12

Organigramme 13

Chiffres clés 13

Repères 14

ACTIVITÉ DE L'AGENCE 16

Plan de progression 17

Conception, préparation et gestion
des opérations commandées 20

Gestion de l'établissement 52

RAPPORT FINANCIER 55

Données relatives à la gestion des opérations 56

Données relatives au budget de fonctionnement 60

Index des sigles utilisés 63

Préambule



L'année 2009 a encore été une année d'intense et riche activité.

Il faut se réjouir de la relance des projets judiciaires. Les nombreuses livraisons intervenues dans le champ pénitentiaire ont traduit par ailleurs l'efficacité des actions conduites par l'Agence. Les échéances ont été tenues. Ce sont de beaux paris qui ont été gagnés, en attendant ceux qui résulteront du nouveau programme immobilier.

La marque de l'année 2009 est aussi dans le rôle affirmé de l'Agence comme expert immobilier du ministère.

L'élaboration de nouveaux programmes, la mise en route de guides techniques, la production de coûts plafonds et de plannings types en sont l'illustration concrète. Enfin, l'Agence est exigeante avec elle-même, et les réalisations effectuées au titre de son plan de progression sont à saluer.

Tout ceci pour souligner, en conclusion, que la recherche des performances est déjà au cœur de l'action de l'Agence, ce que le contrat sur ce thème, dont la préparation pour 2010 a été évoquée en fin d'année 2009, devrait rendre officiel.

Jean-Raphaël Alventosa
Président du Conseil d'administration
de l'Agence

Dans un bel équilibre chronologique, l'année 2009 a tout à la fois permis la livraison de neuf établissements pénitentiaires nouveaux et la finalisation de douze études préalables de nouveaux palais de justice, permettant à la garde des Sceaux de préparer les décisions des réalisations à venir.

Ce qui était encore ponctuel en 2008 avec les livraisons de Mont-de-Marsan et de La Réunion a pris une grande ampleur en 2009, permettant de bien augurer de la livraison dans les délais en 2012 de l'intégralité du programme des établissements pénitentiaires décidé en 2002.

Les nouvelles commandes judiciaires ont donné l'occasion d'une mise à jour d'ampleur de la conception des palais de justice de demain. La présentation des propositions de l'APIJ à la directrice des services judiciaires et au secrétaire général a été l'un des moments forts de l'année 2009.

Il a d'ailleurs eu son pendant avec une démarche similaire concernant les futures réalisations immobilières pénitentiaires où un travail de coopération étroite avec l'administration pénitentiaire a débouché sur d'importantes évolutions dans la conception des établissements validées par la garde des Sceaux.

À côté des chantiers livrés dans les coûts et délais annoncés en 2009, l'Agence a mené activement toutes les études qui feront les chantiers de demain.

Malgré l'ampleur de la tâche, elle n'a pas pour autant laissé de côté des « chantiers de progrès », désormais menés comme de véritables projets physiques, avec les revues de projet et le contrôle de gestion adaptés.

Les avancées sur les approches en partenariat public-privé, sur les contrôles qualité, comme sur la gestion des ressources humaines de l'Agence sont autant d'étapes pour une maîtrise toujours plus affinée des projets de demain.

À l'arrivée, ce sont des progrès majeurs pour la justice, dans sa double dimension immobilière judiciaire et pénitentiaire qui seront ainsi acquis.

Jean-Pierre Weiss
Directeur général de l'Agence



PRÉSENTATION DE L'AGENCE

- 4 Statut et missions
- 5 Conseil d'administration
- 6 Cadre conventionnel de réalisation des opérations confiées à l'Agence

Statut et missions

L'Agence publique pour l'immobilier de la Justice (APIJ) est le principal service constructeur du ministère de la Justice et des Libertés. Cet établissement public administratif a vocation à travailler pour toutes les directions du ministère de la Justice et des Libertés. Il est régi par le décret n°2006-208 du 22 février 2006. Ce décret, pris notamment en application de l'article 205 de la loi du 9 mars 2004 relatif à l'adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité, a remplacé le décret de création de l'Agence [décret n°2001-798 du 31 août 2001] en élargissant ses missions à des problématiques d'assistance générale et d'expertise, en diversifiant les modalités de réalisation des commandes publiques et en lui permettant d'exercer la totalité des prérogatives du maître d'ouvrage. Le décret a aussi étendu les compétences de l'Agence aux contrats de partenariat, conclus en application de l'article L. 2122-15 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) ou en application de l'ordonnance du 17 février 2004 modifiée.



Michèle Alliot-Marie
Ministre d'État, garde des Sceaux,
ministre de la Justice et des Libertés

L'Agence a pour mission de construire, rénover et réhabiliter des palais de justice, des bâtiments des services de la Protection judiciaire de la jeunesse, les écoles de formation du ministère, en France métropolitaine et d'outre-mer. Elle participe par ses études et expertises à la définition de nouveaux programmes immobiliers, en collaboration avec les directions centrales ministérielles. Elle est experte conseillère et opératrice du ministère sur des problématiques liées à l'immobilier : valorisation patrimoniale, politique d'assurances, développement durable, maîtrise du coût de la construction et exploitation-maintenance. Le décret n°2010-43 du 12 janvier 2010 [relatif à l'Établissement

public du palais de justice de Paris] a officialisé le nouveau nom de l'Agence : Agence publique pour l'immobilier de la Justice, qui remplace le nom originel d'Agence de maîtrise d'ouvrage des travaux du ministère de la Justice et des Libertés. Ce décret a aussi simplifié les relations de gestion entre l'Agence publique pour l'immobilier de la justice et l'Établissement public du palais de justice de Paris (EPPJP), l'Agence ayant désormais la charge de recruter et gérer les personnels de l'EPPJP et de lui fournir ses moyens de fonctionnement. En contrepartie, l'EPPJP lui verse une rétribution déterminée dans les conditions fixées par une convention de gestion approuvée par les conseils d'administration de chacun des deux établissements au début de 2010.

Conseil d'administration

L'Agence est administrée par un conseil d'administration. Le conseil d'administration était ainsi composé au 31 décembre 2009.



Réunions et délibérations

Le conseil d'administration s'est réuni à trois reprises en 2009 : le 2 avril, le 6 octobre et le 15 décembre. Il a approuvé quarante délibérations, dont onze relatives à des opérations judiciaires, quatorze à des opérations pénitentiaires et une à des opérations de la Protection judiciaire de la jeunesse. Trois délibérations ont concerné des contrats de partenariat public-privé avec trois nouvelles conventions d'assistance : l'une pour la réalisation d'établissements pénitentiaires (nouveau programme immobilier), une seconde pour la réalisation de palais de justice, la troisième pour la conclusion et la gestion d'un contrat de partenariat public-privé de performance énergétique dans le champ pénitentiaire. Neuf délibérations ont concerné le fonctionnement de l'établissement : une relative à la création d'une commission des marchés, quatre relatives au budget et la gestion budgétaire, une aux conditions d'emploi des stagiaires, une sur les orientations de la gestion du parc immobilier de l'Agence, une relative à l'approbation du rapport d'activité et une relative aux indicateurs de performance.

Budget de fonctionnement

En 2009, les dépenses réalisées au titre du budget de fonctionnement (gestion commune APIJ/EPPJP) se sont élevées à 10,771 millions d'euros HT (soit 12,882 millions d'euros TTC).

Composition (17 membres)

PRÉSIDENT

• **M. Jean-Raphaël Alventosa**, conseiller maître à la Cour des comptes (décret du président de la République du 13 décembre 2007)

MEMBRES DE DROIT (7)

- **Le secrétaire général ou son représentant** (ministère de la Justice et des Libertés)
- **Le directeur des services judiciaires ou son représentant** (ministère de la Justice et des Libertés)
- **Le directeur de l'administration pénitentiaire ou son représentant** (ministère de la Justice et des Libertés)
- **Le directeur de la Protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant** (ministère de la Justice et des Libertés)
- **Le directeur du budget ou son représentant** (ministère de l'Économie et des Finances)
- **Le directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature¹ ou son représentant** (ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer)
- **Le directeur général des collectivités locales ou son représentant** (ministère de l'Intérieur, de l'Outre-Mer et des Collectivités territoriales)

PERSONNALITÉS DÉSIGNÉES PAR ARRÊTÉ DU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS (7)

- **M. Alain Ohrel**, préfet de région honoraire, ancien conseiller d'État en service extraordinaire
- **M. Patrice Maynial**, premier avocat général à la Cour de cassation
- **M. René Eladari**, ingénieur général honoraire des ponts et chaussées
- **Mme Catherine Husson-Trochain**, première présidente de la cour d'appel de Montpellier
- **M. Jacques Fayen**, procureur général près la cour d'appel de Nîmes
- **M. Michel Saint-Jean**, directeur interrégional des services pénitentiaires de Paris
- **M. Pascal Vion**, directeur de la maison d'arrêt de Nanterre

REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL DE L'AGENCE ÉLUS DANS LES CONDITIONS FIXÉES PAR ARRÊTÉ DU GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES LIBERTÉS (2)

- **M. Jean-Paul Hersant**, directeur de programme (élections du 22 novembre 2007)
- **M. Grégory Renaux**, responsable logistique (élections du 22 novembre 2007)

¹ Tient compte de la nouvelle organisation du ministère, anciennement Directeur général de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction.

Cadre conventionnel de réalisation des opérations confiées à l'Agence

Toutes les opérations et missions prises en charge par l'Agence sont prévues et suivies en exécution dans un cadre conventionnel décrit à l'article 4 du décret statutaire. Ce cadre a fortement évolué depuis la création de l'Agence.

Avant la réforme du décret fondateur de 2001, on distinguait les conventions d'études préalables (une pour le champ judiciaire, une pour le champ pénitentiaire), qui regroupaient toutes les commandes passées par le ministère à l'Agence pour la réalisation d'études d'expertise, de faisabilité et de programmation préalables à la prise de décisions sur la réalisation des opérations envisagées. Ces décisions de réalisation d'opérations se matérialisaient par l'inscription des opérations concernées sur des lignes d'opérations dans une convention de mandat, dont le contenu était prévu conformément aux dispositions de la loi du 12 juillet 1985 sur la maîtrise d'ouvrage publique. La modification de cette loi, par l'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004, a permis que les établissements publics puissent être maîtres d'ouvrage dès la phase de conception d'une opération. Cet élément a été pris en compte dans le cadre de la réforme du décret de



Gilbert Azibert
Secrétaire général du ministère



Mathieu Héronard
Secrétaire général adjoint

l'Agence, intervenue en 2006. La distinction faite précédemment entre les conventions d'études préalables et les conventions de mandat n'avait plus lieu d'être. Un nouveau cadre conventionnel, le protocole dit de maîtrise d'ouvrage, approuvé par le conseil d'administration en décembre 2006 et signé entre le ministère et l'Agence le 3 avril 2007, a prévu, pour toutes les opérations à venir, un cadre unique fixant les obligations réciproques du ministère et de

l'Agence pour la réalisation d'un projet depuis sa conception et l'application de ce cadre unique à des opérations dont l'historique, depuis la première commande passée à l'Agence, est retracé dans des fiches d'opérations, dont les versions successives sont numérotées.

En 2009, le nombre des opérations gérées dans le cadre du protocole de maîtrise d'ouvrage est devenu supérieur, dans le champ judiciaire, à celles dites actives couvertes par les conventions d'études préalables et par les conventions de mandat. Il en est de même dans le champ pénitentiaire, bien que dans ce domaine la majorité des nouvelles commandes passées à l'Agence aient vocation à être réalisées en partenariat public-privé.



Véronique Malbec
Directrice des services judiciaires



Jean-Amédée Lathoud
Directeur de l'administration pénitentiaire

Pour ces projets en partenariat public-privé, l'Agence a une mission d'assistance du ministère pour la préparation du contrat, la gestion de la procédure de sélection des candidats, la préparation des contrats. En 2009, une convention d'assistance pour la conclusion de contrats partenariat public-privé a été ajoutée dans le champ judiciaire aux deux conventions pénitentiaires existantes : la convention d'assistance, qui a permis la préparation et la passation de trois contrats pour la construction de dix établissements pénitentiaires (lots 1, 2 et 3 du programme dit 13 200), la convention d'assistance pour la réhabilitation de la prison de la Santé. La préparation du nouveau programme immobilier pénitentiaire a aussi donné lieu en 2009 à la conclusion d'une nouvelle convention d'assistance pour le partenariat public-privé.



L'élément significatif pour l'exécution des conventions en 2009 a été le renforcement des supports d'informations fournis au ministère pour le suivi des opérations, avec notamment la mensualisation du tableau de bord immobili-

lier, qui fournit les données de synthèse et détaillées par étape de l'évolution des opérations. Une programmation des échéances de réalisation des études préalables a aussi été introduite en 2009.

Répartition des opérations dans les différentes composantes du cadre conventionnel à la fin de 2009

	CONVENTIONS D'ÉTUDES PRÉALABLES	CONVENTIONS DE MANDAT	PROTOCOLE DE MAÎTRISE D'OUVRAGE	CONVENTIONS D'ASSISTANCE PPP
Opérations judiciaires actives		4	1	
Opérations pénitentiaires actives		13	12	8
Études préalables judiciaires	4	4	20	6
Études préalables pénitentiaires	4		17	19
Opérations judiciaires livrées ou en clôture	14	28	2	
Opérations pénitentiaires livrées depuis plus d'un an, à clore	16	18		2
TOTAL	38	67	52	35

Autres conventions

CONVENTION D'ASSISTANCE DU MINISTÈRE POUR SES OPÉRATIONS AUX ANTILLES-GUYANE

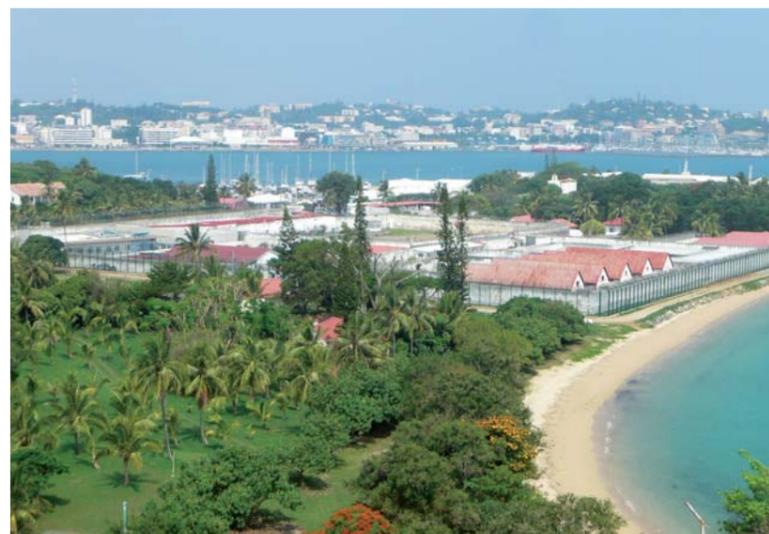
Il est à noter que le 13 décembre 2004, l'Agence a passé avec le ministère de la Justice une convention définissant les modalités d'intervention de l'Agence dans la gestion du patrimoine immobilier du ministère aux Antilles-Guyane.

L'antenne des Antilles-Guyane, outre la conduite des opérations confiées en propre à l'Agence dans ces départements d'outre-mer, assure des prestations de conseil et d'assistance aux services du ministère pour l'entretien du patrimoine judiciaire et pénitentiaire. L'actualisation de la convention est prévue en 2010.



UNE INTERVENTION POUR LE COMPTE DES COLLECTIVITÉS LOCALES

L'Agence a, en outre, signé à la fin de 2006 avec la communauté d'agglomération du Grand Rodez une convention de mandat, relevant de la LOPSI (loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure), pour la réalisation de la nouvelle maison d'arrêt de Rodez, le ministère de la Justice et des Libertés ayant de son côté signé avec ladite communauté un protocole prévoyant un subventionnement de l'État à hauteur de 80% du montant total de l'opération. Le montant de cette convention s'élève à 19,1 millions d'euros.



Centre pénitentiaire de Nouméa, en Nouvelle-Calédonie



Centre pénitentiaire de Ducos, à la Martinique

ORGANISATION DE L'AGENCE

- 10 Direction générale
- 10 Directions de programme ou équipes de projet
- 11 Direction des affaires juridiques, administratives et financières (DAF)
- 12 La communication externe
- 13 Organigramme
- 13 Chiffres clés
- 14 Repères

Direction générale

L'Agence est dirigée par M. Jean-Pierre Weiss, ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts, nommé, par décret du président de la République du 21 août 2007, Directeur général de l'Agence depuis le 1^{er} septembre 2007. Il est parallèlement Directeur général de l'Établissement public du palais de justice de Paris.

Le Directeur général préside hebdomadairement le comité de direction (CODIR), composé de six personnes, en sus du Directeur général : un directeur, adjoint du Directeur général, la directrice des affaires juridiques, administratives et financières, trois directeurs en charge du pilotage et de la coordination des équipes de projet et la chef de service des ressources humaines.

Ce CODIR, dont la composition a été renouvelée en 2008, a vu son rôle renforcé. C'est l'instance où sont débattus les dossiers stratégiques de l'Agence, les questions nouvelles, qui remontent des équipes de projet et des services. Le CODIR valide aussi les documents de référence de l'Agence et prépare certaines décisions du Directeur général. Chaque CODIR donne lieu à un relevé de décisions, porté à la connaissance des personnels.

Chaque mois, un conseil de direction, associant les membres du CODIR, les directeurs de programme et les chefs des services transversaux, débat des grandes orientations de l'Agence et des éléments récents d'actualité.

Le service de communication externe est également placé sous l'autorité directe du Directeur général.



Comité de direction de l'Agence

Directions de programme ou équipes de projet

Les directions de programme ou équipes de projet sont au nombre de dix : neuf directions de programme opérationnelles ou équipes de projet, chargées de la réalisation des projets, une direction de programme fonctionnelle chargée de la programmation. Les neuf directions de programme prennent en charge la programmation et la réalisation des opérations pénitentiaires et judiciaires et des missions transversales d'expertise technique. Ces équipes de projets sont dirigées par un directeur de programme, qui encadre trois ou quatre chefs de projet, un ou plusieurs assistants techniques et une secrétaire. Les directeurs de programme et les chefs de projet sont généralement ingénieurs ou architectes, disposant parfois des deux compétences.

La plupart des équipes ont en charge un portefeuille comportant des opérations dans les domaines judiciaire et pénitentiaire. Elles prennent généralement en charge les opérations dès les études préalables ou, plus rarement, directement à la phase de programmation.

Les opérations gérées, généralement complexes, les mettent en relation avec des architectes, des entreprises, de nombreux acteurs externes, tant dans les domaines de la programmation que des études techniques. L'Agence a investi, depuis 2006, le champ des contrats de partenariat public-privé et est devenue une référence au sein de l'État pour le montage de ces contrats.

Une direction de programme fonctionnelle est, depuis 2008, chargée de la programmation. L'Agence a, en effet, reçu commande, en août 2008, de travailler sur l'élaboration de nouveaux programmes pour les palais de justice. Une commande de même nature lui a été passée par la direction de l'administration pénitentiaire à la fin de 2008 afin de préparer le nouveau programme immobilier pénitentiaire. Les missions de la nouvelle direction de programme concernent donc les deux champs, judiciaire et pénitentiaire. Son rôle est de veiller à la prise en compte dans tous les projets des concepts les plus à jour.



Direction des affaires juridiques, administratives et financières (DAF)

Les directions de programme bénéficient, en interne, de l'appui de services transversaux fonctionnels et leurs moyens de travail sont assurés par les services de gestion de l'établissement public.

Cet ensemble de services est regroupé au sein de la direction des affaires juridiques, administratives et financières (DAF), qui travaille aussi pour l'Établissement public du palais de justice de Paris. La directrice des affaires juridiques, administratives et financières est assistée, dans sa mission de direction de cet ensemble de services, par une adjointe, qui a, en outre, la charge plus spécifique de l'organisation et du suivi des réunions et des dossiers du conseil d'administration.



Services transversaux d'appui aux équipes de projet

SERVICE DU FINANCEMENT DES OPÉRATIONS ET DU CONTRÔLE DE GESTION

Le service a trois missions distinctes :

- Il est, au quotidien, le service ordonnateur des dépenses et des recettes pour les opérations réalisées par l'Agence ; à ce titre, il inscrit dans le logiciel comptable de l'Agence tous les engagements comptables et les mandats.

- Il prépare également les demandes budgétaires en autorisations d'engagements et en crédits de paiement, établit les tableaux de bord de consommation de ces ressources et suit la trésorerie des opérations d'investissement. À ce titre, il a donc au quotidien des relations avec l'agence comptable, et très régulièrement, il échange des informations avec les directions ministérielles et le contrôle financier. Il met à la disposition des équipes des requêtes informatisées qui permettent d'obtenir en temps réel des éléments financiers sur les différents points de gestion des opérations.

- Il a la responsabilité, enfin, du contrôle de gestion de l'Agence. Ce rôle s'est considérablement développé sur les trois derniers exercices. Il publie tous

les mois un tableau de bord immobilier regroupant les données et échéances essentielles de toutes les opérations actives. Ce tableau sert de support aux réunions hebdomadaires de revues des projets. Le service est également le conseil des équipes de projet pour l'établissement des coûts et des calendriers prévisionnels des opérations. Il développe des modélisations pour la prévision et le suivi des plannings et des délais.

Le service est composé d'un chef de service, d'un contrôleur de gestion, de trois assistants de gestion.

SERVICE FONCIER ET URBANISME

Le service est en charge des recherches et des procédures d'acquisitions foncières menées pour le compte du ministère de la Justice et des Libertés. Il suit par ailleurs, en liaison avec les équipes de projet, le déroulement des procédures d'urbanisme et intervient en appui ou conseil auprès des équipes pour l'ensemble des analyses juridiques liées à des problématiques relevant de l'urbanisme, de l'environnement et de la domanialité. Il a piloté les actions de valorisation. Le service foncier et urbanisme est constitué d'une chef de service, d'une chargée de mission et d'une secrétaire assistante.



Organigramme APIJ-EPPJP



SERVICE JURIDIQUE ET DES MARCHÉS

Composé d'un chef de service, de deux conseillers et d'un assistant juridique, le service juridique et des marchés conseille les directions de programme et les services de l'Agence en amont de leurs actes d'achat, en définissant avec eux les procédures et les clauses contractuelles qui permettront de concilier au mieux les exigences de chaque marché et les dispositions réglementaires applicables à leur passation, puis à leur gestion. Dans ce cadre, le service juridique et des marchés valide les étapes de sélection des candidatures, puis les propositions formulées par les services à l'issue des analyses d'offres. En cours d'exécution, il conseille les services sur le traitement des différents incidents susceptibles d'affecter le déroulement des marchés. Le service juridique et des marchés veille enfin à renforcer la cohérence des politiques d'achat conduites par l'Agence.



CENTRE DE RESSOURCES ARCHIVES-DOCUMENTATION

Le centre organise le versement des archives provenant des équipes de projet, établit le tableau de gestion des archives, prépare le plan de classement des dossiers, gère la photothèque. Le centre de ressources archives-documentation joue aussi un rôle important auprès des équipes de projet, qu'il aide à organiser le traitement en vue de la conservation provisoire et définitive des nombreux documents qu'elle manipule, au titre notamment des marchés passés pour la réalisation des opérations. Le centre gère un service de documentation. Il reçoit des étudiants et des chercheurs qui s'intéressent aux bâtiments judiciaires et pénitentiaires et effectue des recherches documentaires pour les équipes de projet. Le service gère enfin le classement et l'indexation de l'important fonds photographique de l'Agence. Sa responsable travaille en étroite collaboration avec le webmestre.

Services de gestion de l'établissement public

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

Il gère le personnel: recrutement, gestion des contrats de travail, des emplois et crédits de personnel, paie, carrières, formation continue, gestion des instances paritaires; il prend aussi en charge la communication interne. Le service est composé d'une chef de service, d'une chargée de mission (ressources humaines et communication interne), de deux assistantes de gestion, d'une assistante secrétaire à mi-temps.

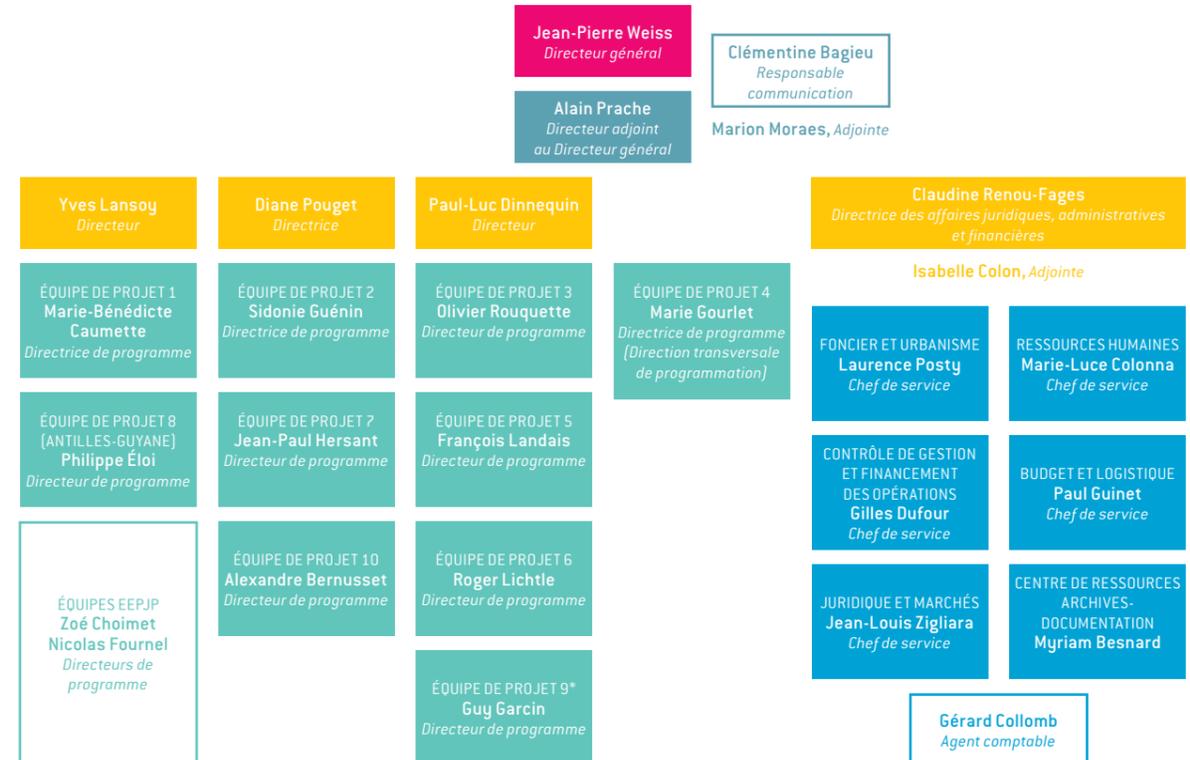
SERVICE DU BUDGET ET DE LA LOGISTIQUE

Le service gère le budget de fonctionnement de l'établissement, établit les prévisions budgétaires, effectue les opérations comptables relatives aux dépenses et aux recettes et assure la responsabilité des locaux et de la logistique, ainsi que de la maintenance des moyens informatiques. Le service est composé d'un chef de service, d'une assistante de gestion, de deux responsables de logistique, de deux chauffeurs-logisticiens, d'une assistante secrétaire.



La communication externe

Elle est pilotée directement par le Directeur général. La communication externe est assurée par une responsable de la communication et une responsable de la communication adjointe.



* L'équipe de projet 9 a été pilotée jusqu'en octobre 2009 par Yves Lansoy.

CHIFFRES CLÉS

L'Agence pilote une centaine de projets en cours d'étude ou de réalisation représentant un portefeuille d'opérations d'environ 3 milliards d'euros en autorisations d'engagements.

- 2,3 milliards d'euros pour les opérations confiées par la chancellerie par des conventions de mandat et d'études préalables, et depuis avril 2007, sous le régime du protocole de maîtrise d'ouvrage directe (crédits gérés directement par l'Agence).
- 1,4 milliard d'euros pour les opérations du programme pénitentiaire réalisées en partenariat public-privé (paiements au titre des trois contrats signés effectués directement sur le budget du ministère de la Justice et des Libertés).

Les commandes à venir dans le cadre du nouveau programme pénitentiaire et de la programmation immobilière judiciaire devraient augmenter le montant des investissements prévus d'environ 5 milliards d'euros.

RÉPARTITION DES OPÉRATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2009

Hors PPP, 155 opérations immobilières (implantations physiques distinctes) se répartissent ainsi :

- 75 opérations dans le domaine judiciaire, dont 33 en cours qui sont pour l'essentiel au stade des études préalables (28 opérations) et dont les conclusions ont été transmises au ministère de la Justice et des Libertés à la fin de 2009 pour 12 d'entre elles; 18 opérations sont livrées et à clore, ainsi que 14 opérations abandonnées.

• 80 opérations dans le domaine pénitentiaire, dont 46 en cours; 34 opérations sont livrées et à clore dont 13 opérations de valorisation.

Opérations en PPP (37) :

- 10 opérations pénitentiaires actives couvertes par des conventions d'assistance dont les deux premiers lots concernant sept établissements ont été livrés, le troisième lot, concernant trois établissements, étant en chantier.
- 20 opérations pénitentiaires couvertes par une nouvelle convention d'assistance (NPI), les opérations étant au stade des études avant évaluation préalable.
- 6 opérations judiciaires couvertes par la convention d'assistance PPP judiciaire étant au stade des études avant évaluation préalable.

Repères

- **5 janvier** : notification du marché de travaux de partition des ateliers maison centrale d'Arles.
- **7 janvier** : réunion d'atterrissage préalable à la remise des clés du centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville.
- **16 janvier** : réunion de la commission technique sur le volet fonctionnel des maisons centrales de l'Orne et du Pas-de-Calais.
- **19 janvier** : inauguration du centre de détention de Roanne par le Premier ministre, François Fillon.
- **23 janvier** : vœux du Directeur général aux personnels de l'APIJ.
- **26 janvier** : réunion d'atterrissage préalable à la remise des clés du QCP de Seysses.

- **19 février** : remise des clés du centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville.
- **23 février** : réunion de lancement de l'opération de restructuration du TGI de Périgueux.

- **12 mars** : seconde réunion d'atterrissage préalable à la remise des clés de la maison centrale d'Arles.
- **16 mars** : jury des maisons centrales de l'Orne et du Pas-de-Calais.
- **30 mars** : remise des clés du QCP de Seysses.

- **2 avril** : conseil d'administration de l'APIJ.
- **10 avril** : réunion d'atterrissage préalable à la remise des clés du centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne.
- **24 avril** : affermissement de la tranche conditionnelle du contrat de partenariat du lot 3.
- **27 avril** : réunion d'atterrissage préalable à la remise des clés du centre pénitentiaire de Béziers.

- **19 mai** : remise des clés de la première tranche de travaux de la maison centrale d'Arles.
- **25 mai** : notification du marché de conception-réalisation des maisons centrales de l'Orne et du Pas-de-Calais.

- **9 juin** : inauguration du centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville par Rachida Dati, garde des Sceaux.
- **12 juin** : remise des clés du centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne.
- **18 juin** : réunion du comité technique paritaire et du comité d'hygiène et de sécurité.
- **23 juin** : séminaire DAP-APIJ sur la conception des futurs établissements pénitentiaires.

JANVIER



FÉVRIER



MARS



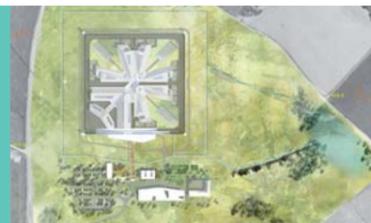
AVRIL



MAI



JUIN



JUILLET

- **10 juillet** : réunion de lancement pour l'opération de regroupement des juridictions de Saint-Malo.
- **22 juillet** : remise des clés du centre pénitentiaire de Béziers.

AOÛT

- **7 août** : maison centrale de Condé-sur-Sarthe, dépôt du permis de construire.

SEPTEMBRE

- **3 septembre** : notification des marchés de travaux pour la construction du QSL-CPA de Bordeaux-Gradignan, du QSL d'Avignon-Le Pontet et du QSL-CPA d'Aix-Luynes.
- **5 septembre** : remise des clés du centre pénitentiaire du Mans.
- **7 septembre** : remise des clés de la maison centrale d'Arles.
- **11 septembre** : remise des clés du bâtiment provisoire d'Aix-Pratéti.
- **18 septembre** : examen des candidatures pour la construction du centre pénitentiaire d'Orléans.
- **30 septembre** : examen des candidatures pour la réalisation de l'extension du centre pénitentiaire de Ducos.

OCTOBRE

- **2 octobre** : réunion de lancement pour l'opération de restructuration du palais de justice de Saint-Brieuc.
- **6 octobre** : conseil d'administration de l'APIJ.
- **12 octobre** : première audience du tribunal provisoire d'Aix-Pratéti.
- **15 octobre** : réunion de lancement pour l'opération de réhabilitation-extension du palais de justice de Quimper.
- **22 octobre** : remise des clés du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse.
- **29 octobre** : réunion de lancement pour l'opération de regroupement du TI-CPH de Montmorency.

NOVEMBRE

- **9 novembre** : signature de la promesse de vente entre le ministère de la Défense et la ville d'Haguenau concernant la caserne Thurot à Haguenau.
- **16 novembre** : séminaire du conseil de direction de l'Agence.
- **17 novembre** : élections des représentants du personnel.
- **19 novembre** : remise des clés du centre pénitentiaire de Rennes-Vezin.
- **21 novembre** : inauguration de la maison d'arrêt Le Mans-Les Croisettes par le Premier ministre, François Fillon.
- **24 novembre** : réunion de lancement pour la création de la cité judiciaire de Béziers.
- **25 novembre** : séminaire DSJ-APIJ sur le guide de programmation judiciaire.

DÉCEMBRE

- **2 décembre** : séminaire ARE sur le guide de programmation judiciaire.
- **3 décembre** : visite de l'APIJ par M. Molins, directeur de cabinet, et M. Jevakhoff, directeur adjoint de cabinet de la garde des Sceaux.
- **11 décembre** : remise des clés du centre pénitentiaire du Havre.
- **15 décembre** : conseil d'administration de l'APIJ.
- **17 décembre** : réunion du comité technique paritaire et du comité d'hygiène et de sécurité.
- **18 décembre** : inauguration du centre pénitentiaire de Poitiers-Vivonne par Michèle Alliot-Marie, garde des Sceaux.

ACTIVITÉ DE L'AGENCE

Plan de progression	17
Conception, préparation et gestion des opérations commandées	20
Gestion de l'établissement	52

Plan de progression

Rappel du projet et synthèse 2009

L'Agence a développé en 2009 les différentes démarches de progrès figurant dans son programme de progression approuvé par le conseil d'administration en juin 2008.

Celui-ci se décline en objectifs, détaillés en thèmes, et au sein de ces thèmes en actions. Il fait l'objet d'un suivi régulier au cours de réunions présidées par le Directeur général, qui permettent de faire le point sur l'état d'avancement de chacune des actions. Un bilan annuel est présenté au conseil d'administration.

À travers ces actions, l'Agence se donne les moyens d'une démarche partagée entre toutes les équipes de projet et les services transversaux, afin de résoudre les problèmes auxquels elle peut être confrontée dans la conduite des opérations et trouver les solutions les plus

adéquates. Cette approche permet également de capitaliser les expériences et les savoir-faire pour les transmettre aux nouveaux arrivants.

Les principaux axes de progrès ont concerné, en 2009, le partage des savoir-faire en matière de contrat de partenariat public-privé grâce à l'organisation de plusieurs formations internes et externes, la réflexion autour de l'amélioration de la gestion de ces contrats, la rédaction de guides de programmation fonctionnelle et technique pour les palais de justice et l'amorce de mêmes démarches pour le nouveau programme immobilier pénitentiaire, la prise en compte du développement durable dans la programmation. Ces actions se poursuivront et s'élargiront en 2010. Grâce à la mobilisation des équipes de l'Agence,

plusieurs actions se sont achevées en 2009, en particulier la mise en place d'un système d'informations sur les opérations et le développement du contrôle de gestion (production de tableaux de bord enrichis, mensualisés et élargis aux opérations en études préalables), ainsi que la mise au point de modèles pour le calcul des coûts des projets et l'élaboration de plannings types.

Pour faire face aux nombreuses livraisons d'établissements pénitentiaires au cours de la période, les méthodes et les procédures ont été améliorées et formalisées dans des guides partagés avec la direction de l'administration pénitentiaire.

L'accent a enfin été mis sur la communication et le partage des connaissances (site internet, intranet).

Principaux axes de travail 2009 (hors PPP)



de calendrier, de périmètre d'opération ou d'aléas divers et déprovisionné chaque fois que c'est possible lors de diverses étapes clés de la vie du projet.

Devant permettre d'améliorer la maîtrise budgétaire des opérations, ces éléments de coût ont été la base de la programmation budgétaire.

Programmation fonctionnelle et technique

L'Agence a finalisé en 2009 le guide de programmation fonctionnelle des palais de justice dont la commande lui avait été passée en 2008 par la direction des services judiciaires. Pour mener à bien cette mission, l'Agence s'est appuyée sur l'expérience acquise des réalisations récentes de palais de justice, qu'elle a enrichie avec des entretiens menés auprès d'utilisateurs et d'experts. Le guide prend en compte les objectifs du ministère, notamment en matière d'accueil du justiciable, la distinction de zones fonctionnelles intégrant les exigences de sûreté, le regroupement et la mutualisation de l'ensemble des salles d'audience publique et de cabinet dans la zone publique, l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication (visioconférence, numérisation des documents). Des guides par type de juridiction (cour d'assises, tribunal de grande instance...) viendront compléter ce premier guide général.

Coût plafond prévisionnel

Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, l'Agence a proposé à sa tutelle de déterminer, pour les opérations judiciaires qui lui ont été récemment confiées, un coût plafond prévisionnel tenant compte d'un scénario basé sur les effectifs communiqués par le ministère de la Justice et des Libertés et d'un calendrier de réalisation prévisionnel. Ce coût constitue pour l'Agence un engagement sur un montant d'opération à ne pas dépasser, et qui sera actualisé si de nouveaux éléments apparaissent en termes

Sécurisation des données

Des incidents relatifs à des documents sensibles étant survenus au sein d'entreprises avec qui l'Agence entretient des relations contractuelles, une démarche de sécurisation de ces données a été entreprise en 2009.

Vis-à-vis des partenaires de l'Agence, un rappel des règles de sécurisation et de confidentialité a été fait. En interne, des consignes ont également été données en matière de protection des documents dont les plus sensibles font l'objet d'un cryptage. Cette action est complétée par un renforcement de l'accès sécurisé des locaux.

L'Agence a par ailleurs entrepris, en complément, en 2009, la rédaction d'un programme technique de référence des nouveaux palais de justice qui fixe les objectifs à atteindre lors de la réalisation du projet en matière de maîtrise des coûts, de développement durable, de flexibilité des installations et de sûreté des bâtiments.

Un outil a été également mis au point afin de permettre à l'Agence, à tous les stades d'avancement des projets, depuis l'esquisse jusqu'à la mise en service, de vérifier que les performances requises sont atteintes. Très en amont, le respect des exigences environnementales, constituera un critère majeur dans le choix des projets. Ce guide et cet outil technique seront finalisés en 2010.

Après une première présentation au secrétariat général et à la direction des services judiciaires, ces deux guides ont donné lieu, avant leur finalisation définitive, à partage dans le cadre d'un séminaire avec des chefs de cour et de juridiction.

Pour les établissements pénitentiaires, un travail similaire de programmation a été engagé en 2009 à la demande de l'administration pénitentiaire. Cette année 2009 a été essentiellement marquée par une démarche de recherche de baisse des coûts et par une réflexion partagée entre la direction de l'administration pénitentiaire et l'Agence sur la conception des bâtiments et leurs possibles évolutions. Des questionnaires ont été diffusés et exploités auprès des utilisateurs de bâtiments pénitentiaires livrés dans le cadre des précédents programmes pénitentiaires (programmes dits 13 000, 4 000 et 13 200). L'Agence a participé aux côtés de la direction de l'administration pénitentiaire aux groupes de travail thématiques mis en place pour la reprise du programme. Des visites à l'étranger (Grande-Bretagne, Suède, Espagne) ont été organisées



afin d'alimenter la réflexion sur l'adaptation des programmes. Ce travail préparatoire débouchera en 2010 sur l'écriture du nouveau programme des établissements pénitentiaires prenant en compte les orientations définies dans la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009 et précisé par les décisions de la garde des Sceaux: réinsertion, maintien des liens familiaux, encellulement individuel...

Développement durable

L'Agence souhaite inscrire sa démarche de construction des palais de justice et des établissements pénitentiaires dans la politique d'exemplarité de l'État en matière de développement durable. La préparation de l'ambitieux programme judiciaire et pénitentiaire des années 2010-2017 a été l'occasion de construire, dans le respect de coûts plafonnés, un nouveau référentiel technique mettant le développement durable au cœur des nouveaux projets et fixant un haut niveau de performance sur l'énergie, l'eau, l'air, la maintenance et l'intégration environnementale. Il ne s'agit plus de définir quelques mesures environnementales symboliques mais d'adopter une démarche systématique. Ainsi, dans le domaine judiciaire, le réf-

rentiel technique fixe des objectifs de résultats qui auront un fort impact sur la conception des bâtiments et sur les modes de réalisation.

Contrôle qualité

Dans le cadre des nombreuses livraisons d'établissements pénitentiaires intervenues au cours des derniers mois, l'Agence a formalisé avec l'administration pénitentiaire un processus de livraison. Celui-ci se traduit notamment par l'organisation de réunions dites d'atterrissage, la mise en place d'une période de fonctionnement à blanc, avant l'arrivée des détenus, et par un contrôle exhaustif des équipements de sûreté.

Ce processus est complété par des mesures d'accompagnement destinées aux utilisateurs du bâtiment et aux gestionnaires délégués: organisation de formations, astreinte des entreprises courants forts et courants faibles, élaboration de fiches d'utilisation et de fiches réflexes.

Une attention particulière est apportée au suivi de la garantie de parfait achèvement après la livraison, auquel le directeur de l'établissement pénitentiaire est associé, et qui fait l'objet d'un examen régulier en revue de projet.

Poursuite des actions dans le champ du partenariat public-privé (PPP)

Bilan d'étape après la livraison des établissements des deux premiers lots pénitentiaires

L'APIJ s'est vu confier par la chancellerie, dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la justice de 2002, la mission de réaliser de nouveaux établissements pénitentiaires permettant la mise à disposition de 13 200 places de détention. Possibilité a alors été donnée à l'Agence de recourir à toutes les formes de commande publique et en particulier au partenariat public-privé. L'évaluation préalable, menée en amont des consultations pour mesurer l'opportunité du recours à ce type de contrats, a démontré l'avantage socio-économique de ce mode de dévolution pour les opérations concernées. Ainsi, trois lots, soit dix établissements, au total 7 000 places, ont été attribués via ce nouvel outil de la commande publique. Par l'ampleur de ces opérations, l'Agence s'est donc placée à l'avant-garde de la réalisation des montages en partenariat public-privé.

Sept des dix établissements ont été livrés en 2008 et 2009 dans de très bonnes conditions de qualité, les trois derniers le seront en 2011. Les deux contrats signés pour ces deux lots (un de trois établissements, l'autre de quatre établissements – voir le détail dans la partie 2, ci-après, consacrée aux opérations) relevaient d'un montage dit AOT-LOA, autorisation d'occupation temporaire du domaine public et location avec option d'achat, défini par la loi de programmation et d'orientation pour la sécurité intérieure de 2002, codifié aujourd'hui sous l'article L. 2122-15 du Code général de la propriété des personnes publiques. Le premier bilan tiré de ces livraisons permet de confirmer sur données réelles la pertinence du recours aux PPP en termes de coût global des opérations, de délais de livraison et de qualité de construction. Le bilan sera évidemment à consolider au vu des premières années d'exploitation des contrats.

Réflexion autour d'une doctrine PPP

L'expérience acquise avec ces premiers lots a conduit l'Agence à définir, en vue des futurs programmes pénitentiaires et judiciaires, des éléments de doctrine concernant ce mode de commande publique. Ainsi, des réflexions sont menées concernant la place de la maîtrise d'œuvre dans les contrats de partenariat, l'équilibre entre niveau de loyer et partage des risques entre la personne publique et le partenaire privé ou le périmètre des services à inclure dans le contrat global. Ces réflexions doivent permettre à la personne publique tout à la fois de recourir aux contrats de partenariat, de s'adapter au contexte financier actuel, de maintenir une véritable concurrence sur les projets en PPP et de déterminer dans quelles conditions le dialogue compétitif peut apporter une réponse aux enjeux du développement durable.

La place du PPP dans les futurs programmes pénitentiaires et judiciaires

Mandatée par la chancellerie, l'APIJ étudie les possibilités de recours aux partenariats public-privé dans le cadre du futur programme pénitentiaire prévu par la revue générale des politiques publiques et annoncé par la garde des Sceaux en janvier 2010 pour répondre aux nouvelles exigences de la loi pénitentiaire. L'Agence doit étudier en outre les conditions permettant d'étendre ce mode de dévolution à la réalisation de palais de justice. Il est d'ores et déjà acquis que ce mode de dévolution s'applique au futur palais de justice de Paris. Afin de préserver l'enjeu majeur des choix architecturaux, plusieurs esquisses seront demandées à chacun des candidats retenus.



Conception, préparation et gestion des opérations commandées

Opérations judiciaires

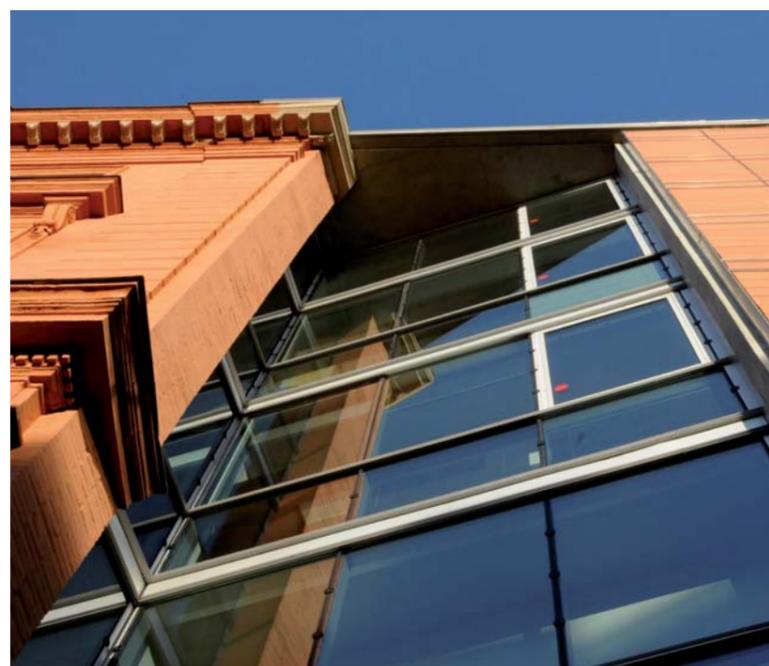
L'année 2009 a été marquée dans le champ judiciaire par une intense activité d'études préalables autour des opérations prévues dans la nouvelle programmation immobilière judiciaire et confiées à l'Agence, fin 2008, avec une programmation budgétaire revue au printemps 2009. Ces opérations immobilières sont réparties, en programmation budgétaire, en deux groupes : les opérations directement liées à la réforme de la carte judiciaire, les opérations, dites hors carte, prioritaires à d'autres titres (état dangereux ou insuffisant des bâtiments existants, besoins judiciaires nouveaux à satisfaire, en raison notamment des évolutions démographiques...).

Le point sur l'avancement des 34 études préalables confiées à l'Agence est développé dans la troisième partie de cette rubrique.

Les chantiers judiciaires, ouverts, sont encore peu nombreux, en attendant les commandes qui seront consécutives aux études préalables. Deux livraisons ou fins de chantier marquent l'année 2009 (PJ de Toulouse, TGI provisoire d'Aix-en-Provence sur le site Pratési). Un chantier a avancé notablement : celui du TC-CPH de Bobigny ; des opérations en maîtrise d'œuvre ont redémarré (Chalon-sur-Saône, Montmorency). Outre-mer, l'opération de la CA de Fort-de-France doit entrer, dès 2010, dans une phase de réalisation. Les chantiers à venir bénéficieront des importantes avancées et réflexions menées par l'Agence sur les programmes, le calibrage des coûts et des plannings, l'exploitation-maintenance, le développement durable, ainsi que sur l'introduction des nouvelles technologies pour la gestion de certains secteurs (numérisation des dossiers, organisation de l'archivage).



Palais de justice d'Aix-en-Provence (site Pratési)



Palais de justice de Toulouse



Tribunal de commerce et conseil de prud'hommes de Bobigny

PALAIS DE JUSTICE ACHEVÉS ET LIVRÉS EN 2009

PALAIS DE JUSTICE DE TOULOUSE HAUTE-GARONNE (31)

Extension et restructuration pour rassembler le TGI et la cour d'appel sur un même site



Pascal Prunet (architecte)

Situé en centre-ville, le projet développe une architecture harmonieuse en mettant en valeur les bâtiments anciens, inscrits ou classés, notamment les vestiges exceptionnels du château Narbonnais, découverts lors du chantier et visibles grâce à la réalisation d'une crypte de plus de 600 m². La première phase de cette opération complexe réalisée en site occupé fut inaugurée par la garde des Sceaux en avril 2008.



CALENDRIER

- **2005** : début des travaux
- **Fin 2005** : découverte des vestiges du château Narbonnais
- **Fin 2007** : achèvement de la première phase des travaux du nouveau palais
- **Mars 2008** : ouverture au public du nouveau palais puis rénovation du restaurant et restructuration finale d'une aile du TGI
- **2^e trimestre 2009** : ouverture au public de l'ensemble du projet
- **4^e trimestre 2009** : démarrage d'un programme de parachèvement (confort thermique)

CHIFFRES CLÉS

- **305** magistrats et fonctionnaires
- **7** nouvelles salles d'audience publiques et **6** salles d'audience non publiques (« en table ronde »)
- **12 400 m²** SU
- **81,25 M€** (enveloppe globale)

CONTRACTANTS DE L'APIJ

- **Maîtrise d'œuvre** : Pascal Prunet, Technip TPS
- **Entreprises** : Spie Batignolles-Ouest et Bourdarios
- **Contrôle technique** : Veritas
- **Coordination sécurité et protection de la santé** : Jacobs
- **Conduite d'opération** : DDE de Haute-Garonne

■ PALAIS DE JUSTICE ACHEVÉS ET LIVRÉS EN 2009 ■

PALAIS DE JUSTICE D'AIX-EN-PROVENCE Bouches-du-Rhône (13)

Construction d'un tribunal temporaire en préalable à la reconstruction du TGI du site Carnot

Les juridictions aixoises sont confrontées au problème de l'inadaptation de leurs locaux actuels, pour des raisons tant fonctionnelles que techniques.

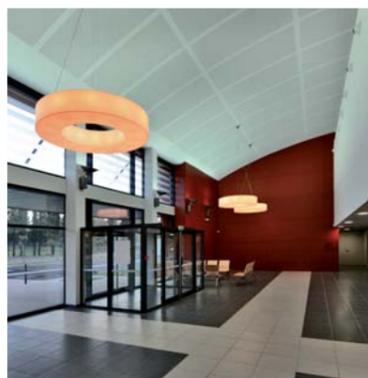
À la suite des études de faisabilité et des recherches de terrain menées en partenariat avec la ville d'Aix-en-Provence a été décidée la construction en deux tranches successives d'un nouveau palais de justice sur le site Carnot, abritant l'actuel du TGI, non loin de la cour d'appel.

Pour réaliser cette construction sans rupture de l'activité du TGI, deux grandes étapes sont nécessaires :

- D'une part, la création en bâtiment de type modulaire d'un tribunal temporaire sur le site Pratési, mis à la disposition de l'État par la ville, permet non seulement le desserrement du TGI actuel mais aussi la libération d'une partie des terrains à construire sur le site Carnot. Il accueille le pôle civil du TGI pendant la construction du nouveau palais sur le site Carnot.

- D'autre part, après un réaménagement transitoire du site Carnot débutera la construction du nouveau palais de justice.

Le palais de justice temporaire Aix-Pratési a été livré en septembre 2009.



Gérard Thorel et Maja Krzos (architectes)

CALENDRIER

- **2007** : choix du projet lauréat pour le site Pratési et maîtrise foncière du site Carnot
- **2008** : début des travaux du bâtiment sur le site Pratési
- **Octobre 2009** : ouverture au public du bâtiment

CHIFFRES CLÉS

- **30** magistrats et **70** fonctionnaires relogés provisoirement sur le site Pratési en 2009
- Budget de l'opération Aix-Pratési : **12 M€**

CONTRACTANTS DE L'APIJ

- **Groupe de conception réalisation** : IMC (mandataire), Groupe OBM

- Maîtrise d'œuvre : Gérard Thorel et Maja Krzos architectes, Ingerop Méditerranée
- Entreprise de gros œuvre : Gagneraud Construction
- **AMO** : Icade Promotion (AMO généraliste), Quadrim Conseils (AMO exploitation-maintenance)

■ CHANTIERS EN COURS ■

TRIBUNAL DE COMMERCE ET CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE BOBIGNY Seine-Saint-Denis (93)

La première étape du relogement des juridictions de Bobigny

L'opération d'ensemble prévoit l'installation du TC et du CPH dans un bâtiment neuf sur un site distinct du palais de justice actuel, mais situé à proximité de celui-ci et la reconstruction-extension du palais de justice actuel pour y installer le TGI et le TI afin d'améliorer la fonctionnalité tant pour les justiciables que les utilisateurs.



Ateliers 234 (architectes)

CALENDRIER

- **Juillet 2007** : lancement de la consultation travaux
- **Septembre 2008** : démarrage des travaux
- **31 mars 2010** : remise des clés

CHIFFRES CLÉS

- **38** magistrats et **85** fonctionnaires
- **5** salles d'audience
- **4 300 m²** SU
- **24,48 M€** toutes dépenses confondues (14,9 M€ HT)

CONTRACTANTS DE L'APIJ

- **Maîtrise d'œuvre** : Ateliers 234, SAS Mizrahi
- **Entreprise** : Campenon Bernard Construction (groupe Vinci)
- **Conduite d'opération** : DDE 93
- **Principaux prestataires** : BCT : Batiplus, SPS : BECS, ACEM : SETEC

EN ÉTUDE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

TRIBUNAL D'INSTANCE ET CONSEIL DE PRUD'HOMMES DE MONTMORENCY Val-d'Oise (95)

Le conseil de prud'hommes et le tribunal d'instance de Montmorency sont actuellement logés dans deux bâtiments communaux offrant des surfaces insuffisantes et peu adaptés pour un bon fonctionnement des juridictions. Le schéma directeur de restructuration du patrimoine immobilier judiciaire du Val-d'Oise a donc préconisé le relogement de ces juridictions dans un bâtiment neuf. L'opération a fait l'objet d'une convention avec le conseil général qui finance ainsi une partie des travaux.

Suspendue en 2007, l'opération de construction du palais de justice de Montmorency a été confirmée, début 2009. Une reprise de l'opération est en cours.



CALENDRIER

- **Avril 2007** : notification du marché de maîtrise d'œuvre
- **Mi-2011** : fin des études
- **2012** : démarrage des travaux
- **Premier trimestre 2013** : réception des travaux

CONTRACTANTS DE L'APIJ

- **Maîtrise d'œuvre** : Dominique Coulon, Batiserv Ingénierie, Gilbert Jost
- **Conduite d'opération** : DDE 995

PALAIS DE JUSTICE DE PÉRIGUEUX Dordogne (24)

Implanté sur deux bâtiments, le palais Montaigne et l'annexe Sirey, le palais de justice de Périgueux souffre de la vétusté de ses locaux et de leur manque de fonctionnalité. Le palais Montaigne sera entièrement restructuré et remis aux normes pour accueillir le pôle pénal du TGI. Premier bâtiment à connaître un audit énergétique, il respectera les orientations de l'article 5 de la loi Grenelle 1 relatives à la réduction de la consommation éner-

gétique du parc immobilier de l'État et de ses émissions de gaz à effet de serre. Un nouveau bâtiment sera construit pour le TI et les fonctions civiles du TGI d'après la nouvelle carte judiciaire. Enfin, l'ensemble de ce parc immobilier réhabilité et reconstruit se verra équipé de dispositifs de haute technologie, permettant notamment une gestion dématérialisée des dossiers.



CALENDRIER

- **Décembre 2009** : approbation par les chefs de cour de l'organisation fonctionnelle du futur palais de justice de Périgueux telle que mise au point par l'APIJ en collaboration avec les chefs de juridiction
- **En 2010** : désignation des maîtres d'œuvre
- **1^{er} semestre 2011** : déménagement de la juridiction
- **2^e semestre 2011** : démarrage des travaux du palais Montaigne
- **2014** : livraison totale de l'opération

CHIFFRES CLÉS

- Montaigne : **4 100 m²** SHON,
- Sirey : **1 700 m²** SHON
- **76** magistrats et fonctionnaires

COUR D'APPEL DE FORT-DE-FRANCE Martinique (972)



Gilles Bouchez, Anonym'Art (architectes)

Depuis 1981, date de l'incendie qui a ravagé l'ancien palais de justice, la cour d'appel de Fort-de-France est hébergée à titre précaire dans des locaux mis à disposition par le conseil régional sur le morne Tartenson.

Le futur bâtiment de la cour d'appel sera situé dans le centre historique de Fort-de-France, entre la place de la Savane et l'ancien palais de justice, et participera à la requalification urbaine avec la ZAC Perrinon.

La construction, d'une surface hors œuvre nette de 4 760 m², est conçue pour accueillir les juridictions du second degré, ainsi que le tribunal d'instance de Fort-de-France, le service administratif régional de la cour d'appel et l'antenne des Antilles-Guyane de l'Agence.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL

- **23 juin 2008** : notification du marché de maîtrise d'œuvre
- **29 septembre 2009** : lancement de l'appel d'offre pour les travaux
- **18 décembre 2009** : obtention du permis de construire
- **4^e trimestre 2010** : démarrage des travaux
- **4^e trimestre 2012** : réception des travaux

CHIFFRES CLÉS

- **90** magistrats et fonctionnaires
- **3 280 m²** SU

CONTRACTANTS DE L'APIJ

- **Programmation** : CPO
- **Maîtrise d'œuvre** : Gilles Bouchez, Anonym'Art, GEC Ingénierie
- **Conduite d'opération** : DDE de la Martinique
- **Contrôle technique** : Veritas
- **Coordination sécurité et protection de la santé** : Veritas

Les études de conception sont actuellement en cours, au stade avant-projet. Elles intègrent la prise en compte des risques naturels ainsi que les préoccupations environnementales.

EN ÉTUDES PRÉALABLES

L'Agence est en charge, depuis la fin de 2008, de la réalisation de 34 études préalables pour des opérations inscrites dans la programmation immobilière judiciaire. Une majorité de ces études concernent des opérations liées à la réforme de la carte judiciaire. La carte ci-dessous donne la liste de ces opérations et précise les études préalables qui étaient achevées, à la fin de 2009, dans l'attente d'une confirmation de commande de réalisation attendues pour le début de 2009, avec une hypo-

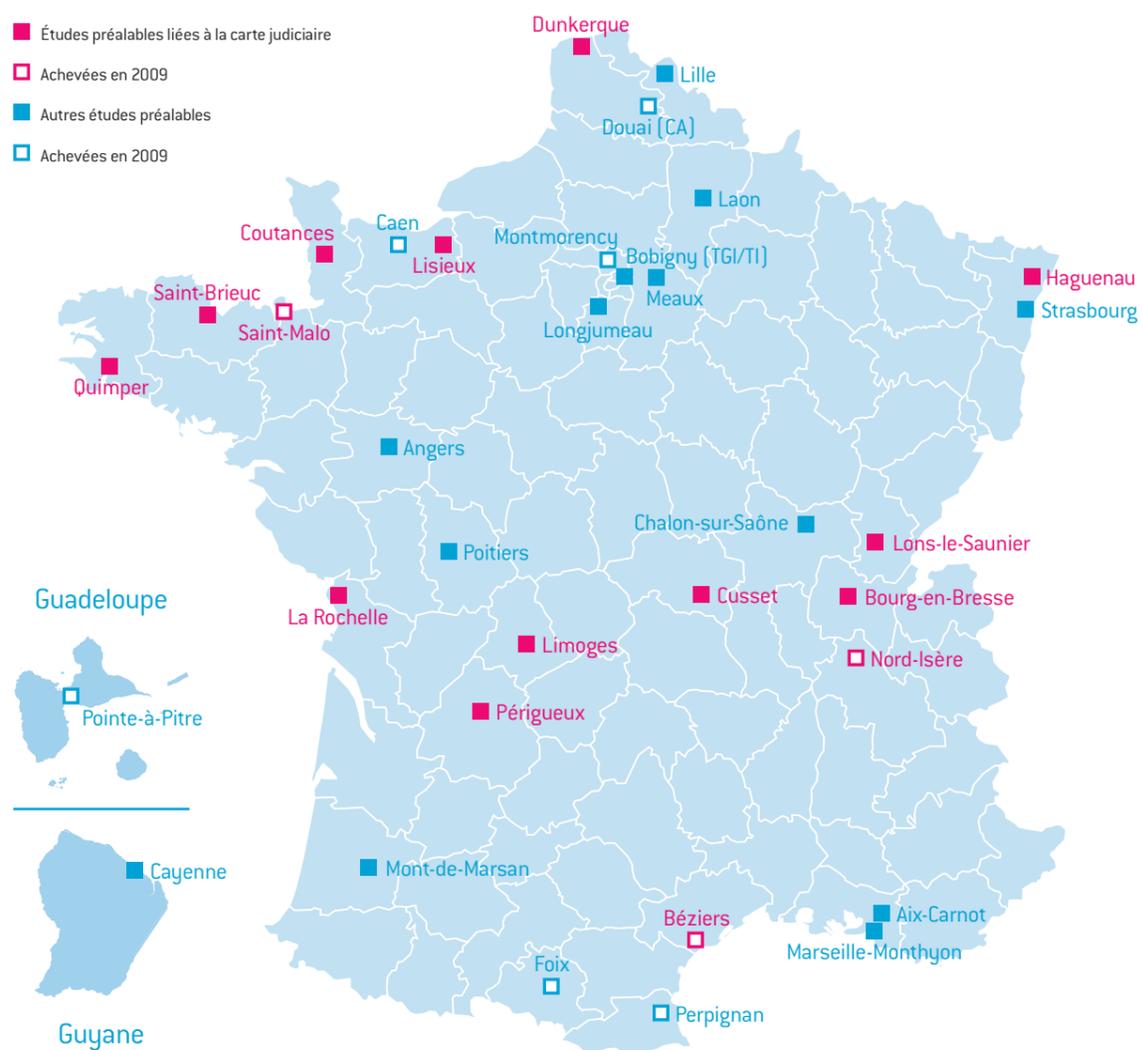
thèse débattue entre le ministère de la Justice et des Libertés et celui du Budget de la réalisation de certaines de ces opérations en partenariat public-privé. L'élément notable de l'année 2009 est la définition de calendriers précis de réalisation des études préalables et le chiffrage pluriannuel, dès ce stade, sur la base d'un coût plafond prévisionnel et d'un calendrier de réalisation, du coût du projet et de ses échéances de réalisation, ceci afin de faciliter la programmation budgétaire de financement de

ces opérations. Les dossiers complets des études préalables sont remis aux membres du conseil d'administration, au moment où ils doivent prendre la décision de réalisation de l'opération.

Dans les pages qui suivent, seront présentées les opérations susceptibles de faire l'objet, au début de 2010, de commandes fermes de réalisation. Ces opérations sont au nombre de six.

Études préalables confiées à l'Agence

- Études préalables liées à la carte judiciaire
- Achevées en 2009
- Autres études préalables
- Achevées en 2009



PALAIS DE JUSTICE DE BÉZIERS Hérault (34)

Ancien palais épiscopal reconstruit au XVIII^e siècle, le palais de justice actuel est en très mauvais état, peu accessible et entièrement saturé. Suite aux études de faisabilité et urbaines conduites par l'APIJ, la cité judiciaire regroupant le tribunal de grande instance, le tribunal d'instance, le tribunal de commerce et le conseil de prud'hommes sera implantée au cœur de la ZAC de l'Hours, s'inscrivant ainsi au sein d'un projet plus global d'aménagement et de développement durable pour ce quartier.



PALAIS DE JUSTICE DE DUNKERQUE Nord-Pas-de-Calais (62)

Par décision du conseil d'administration du 2 décembre 2008, l'Agence s'est vue confier les études préalables pour le nouveau palais de justice de Dunkerque. L'opération prévoit de regrouper trois juridictions de premier degré, qui sont actuellement sur trois sites distincts : le tribunal d'instance, le tribunal de commerce, et le conseil des prud'hommes. Le site, déjà identifié, fait à ce jour l'objet d'études de faisabilité.



PALAIS DE JUSTICE DE FOIX Ariège (09)



Les juridictions de Foix sont réparties sur deux implantations en centre-ville, qui posent des problèmes en terme d'accessibilité et de fonctionnalité. La réforme de la carte judiciaire prévoit, par ailleurs, le rapatriement du tribunal d'instance de Pamiers à Foix.

L'année 2009 a été consacrée à l'expertise des études menées jusqu'alors qui a abouti lors du conseil d'administration de février 2010 de l'APIJ à la décision de lancer un concours d'architecte sur le nouveau programme de référence des palais de justice.

EN ÉTUDES PRÉALABLES

PALAIS DE JUSTICE DE LONS-LE-SAUNIER Jura (39)

À l'occasion de la réforme de la carte judiciaire, le tribunal de grande instance et le tribunal de commerce de Dole se sont vus rattachés à ceux de Lons-le-Saunier. Afin de permettre ce regroupement, et parce que les surfaces offertes par le palais de justice historique sont insuffisantes, il est prévu de construire un nouveau bâtiment, qui

accueillera ainsi le tribunal d'instance, le tribunal de commerce et le conseil de prud'hommes. Implanté sur un terrain mitoyen à la maison d'arrêt et à moins de 100 m du palais de justice historique, cet équipement sera situé au cœur de la ville et permettra d'offrir aux usagers et aux utilisateurs une qualité d'accueil accrue.



CITÉ JUDICIAIRE DE SAINT-MALO Ille-et-Vilaine (35)

La nouvelle cité judiciaire de Saint-Malo : un projet urbain



L'implantation actuelle du TGI-TI à l'intérieur des remparts de Saint-Malo, la nature hétéroclite des bâtiments (chapelle du XVII^e siècle et extension des années 1950), leur inaccessibilité aux personnes handicapées et leur état de conservation, militaient pour un programme de construction d'une nouvelle structure regroupant les juridictions, compte tenu, de plus, de la fusion avec le TGI de Dinan dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire.

La ville de Saint-Malo a par ailleurs la volonté d'externaliser l'ensemble des administrations du site touristique. Pour favoriser cet objectif, elle a fixé dans son

PLU les grandes orientations de développement du cœur de ville en proposant un schéma d'aménagement du secteur Aristide-Briand (terrain de 80 ha) autour du futur palais de justice comme équipement public majeur structurant.

Ainsi l'ensemble des juridictions de Saint-Malo, tribunal de grande instance, tribunal d'instance, tribunal de commerce et conseil de prud'hommes, sera sur un site unique situé en cœur de ville, à proximité de la nouvelle gare TGV.

L'année 2009 a été consacrée aux études préalables, permettant de confirmer le choix du site proposé et du préprogramme des besoins.

PALAIS DE JUSTICE DE POINTE-À-PITRE Guadeloupe (971)

Le programme du nouveau palais de justice de Pointe-à-Pitre porte sur la réalisation d'un bâtiment d'environ 5 430 m² de SHON destiné à accueillir les juridictions du tribunal de grande instance. Le terrain d'assiette, situé près de la place de la Victoire, dans le centre historique de la ville, est celui de l'ancienne maison d'arrêt de Pointe-à-Pitre, qui a été désamiantée puis démolie en juin 2007. Le projet inclut également des travaux de restructuration dans l'immeuble de l'ancienne gendarmerie dans lequel seront regroupés le tribunal d'instance et le conseil de prud'hommes.



Opérations pénitentiaires

2009 aura été une année intense, marquée par la fin de très importants chantiers, qui ont fortement mobilisé les équipes de projet de l'Agence et la direction de l'administration pénitentiaire, car les mises en service d'établissements sont des moments délicats, et l'apprentissage de l'utilisation au quotidien des nouveaux établissements et de leurs installations techniques nécessite une préparation méticuleuse, dont les modalités ont été perfectionnées au fil des livraisons.

Le tableau de la page suivante montre les avancées des réalisations entreprises dans le cadre du programme dit de 13 200 places, prévu par la loi d'orientation et programmation pour la justice de 2002.

Cette année a aussi été marquée par la préparation du nouveau programme immobilier pénitentiaire qui concernera 17 000 places supplémentaires (avec en regard, un certain nombre de fermetures de petites prisons).

Outre la réflexion sur le contenu des programmes et la conception de ces futurs établissements, fondés prioritairement vers la réorientation active des détenus, la préparation du programme a nécessité la mise en œuvre de nombreuses recherches foncières nouvelles, pour permettre : d'une part, l'achèvement du programme de construction et de mises en service de quartiers nouveaux concept pour la prise en charge des courtes peines, des semi-libertés et des détenus en fin de peine; d'autre part, pour permettre la réalisation du nouveau programme immobilier.



Centre pénitentiaire du Havre



Centre pénitentiaire de Nancy-Maxéville



Centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse

Tableau récapitulatif du portefeuille de l'Agence (avant NPI) : programme 13 200 et grandes rénovations

ÉTABLISSEMENT	CAPACITÉ	MODE DE RÉALISATION	LIVRAISON (1)
420 PLACES POUR MINEURS			
EPM de Meyzieu	60	Marché conception-réalisation pour 3 EMP	avril 2007
EPM de Quiévrechain	60		mai 2007
EPM de Chauconin	60		juillet 2008
EPM de Lavour	60	Marché conception-réalisation pour 4 EMP	avril 2007
EPM de Marseille	60		juillet 2007
EPM d'Orvault	60		novembre 2007
EPM de Porcheville	60		février 2008
9 200 PLACES POUR MAJEURS			
CP de Mont-de-Marsan	690	Marché conception-réalisation pour 3 EMP	septembre 2008
CP de Bourg-en-Bresse	690		octobre 2009
CP de Rennes	690		novembre 2009
CD de Roanne	600	Lot 1 PPP AOT/LOA	septembre 2008
MA de Lyon	690		décembre 2008
CP de Nancy	690	Lot 2 PPP AOT/LOA	février 2009
CD de Béziers	810		juillet 2009
CP de Poitiers	560	Lot 3 PPP Contrat de partenariat	juin 2009
CP du Havre	690		décembre 2009
MA du Mans	400	Convention LQPSI	septembre 2009
MA de Nantes	510		décembre 2011
CP de Lille	688	MOP	février 2011
CD de Réau	798		juin 2011
MA de Rodez	100	À définir – études préalables	2 ^e trimestre 2012
CP de Corse-du-Sud	290		-
MA de Nice	559	Conception-réalisation	-
MC de Vendin-le-Vieil	240		3 ^e trimestre 2012
MC d'Alençon	240	-	2 ^e trimestre 2012
1 600 PLACES POUR MAJEURS OUTRE-MER			
CP de Ducos (extension intra-muros)	80	Conception-réalisation	juillet 2007
CP de Rémire-Montjoly (extension 1)	75	Conception-réalisation	2 ^e semestre 2011
CP de Saint-Denis de La Réunion	554	Conception-réalisation	octobre 2008
CP de Ducos (extension extra-muros)	160	Conception-réalisation	4 ^e trimestre 2013
CP de Polynésie	-	À définir – études préalables	-
MA de Majicavo (extension)	175	Conception-réalisation	2 ^e trimestre 2014
CP de Rémire-Montjoly (extension 2)	130	Conception-réalisation	1 ^e semestre 2014
2 000 PLACES NOUVEAU CONCEPT			
QCP de Seysses	60	MOP	mars 2009
QCP de Fleury-Mérogis	120	Projet abandonné (intégré dans le programme QNC)	
QCP de Nantes	60	Lot 3 PPP – Contrat de partenariat	décembre 2011
QSL d'Aix-Luyes	82	MOP	4 ^e trimestre 2010
QSL d'Avignon-Le Pontet	51		4 ^e trimestre 2010
QSL de Bordeaux-Gradignan	82		4 ^e trimestre 2010
Programme de 7 QNC	630	Conception-réalisation	2 ^e trimestre 2013-Début 2014
10 autres QNC en études préalables	900	Conception-réalisation	-
GRANDES RÉNOVATIONS			
MA de Fleury-Mérogis	3 574 après rénovation	MOP	2006-2016
CP de Marseille-Les Baumettes		Programme en cours de redéfinition	
Maison centrale d'Arles (hors ateliers)	160	MOP	mai 2009
Maison centrale d'Arles (ateliers)			septembre 2009
MA de Paris-La Santé	-	Programme en cours de redéfinition	

(1) date de remise des clés
 En vert : livraisons effectuées en 2009
 En rose : prochaines livraisons

ÉTABLISSEMENTS LIVRÉS

LOT 1 PPP

Établissements pénitentiaires de Roanne, Lyons-Corbas, Nancy-Maxéville et Béziers

Les établissements pénitentiaires de Roanne, Lyons-Corbas, Nancy-Maxéville et Béziers, livrés en 2008 et 2009, s'inscrivent dans le programme de 13 200 places prévu par la loi d'orientation et de programmation pour la justice (LOPJ).

Ils constituent le premier lot d'établissements réalisés selon les modalités innovantes du partenariat public-privé. Le contrat repose sur une autorisation d'occupation temporaire du domaine de l'État et un bail de longue durée. Le bailleur se voit confier le financement, la conception, la construction, l'entretien et la maintenance des établissements.

CONTRACTANTS DE L'APIJ

- **Société de projet (bailleur-maître d'ouvrage)**: Optimep 4 (filiale à 100% du groupe EIFFAGE)
 - Architectes : Denis Valode et Jean Pistre
 - Constructeurs : Eiffage Construction, Forclum, Eiffage Travaux publics
- **AMO**: IOSIS Conseil

CENTRE DE DÉTENTION DE ROANNE Loire (42)

Roanne : la première prison en PPP



Denis Valode et Jean Pistre (architectes)

CALENDRIER

- **23 février 2006** : signature du contrat valant démarrage de la tranche de l'établissement de Roanne
- **Mai 2006** : obtention du permis de construire et démarrage des premiers terrassements
- **Mi-2007** : fin des travaux de gros œuvre
- **23 septembre 2008** : remise des clés

CHIFFRES CLÉS

- **600 places** : 3 quartiers de centre de détention, dont 2 de 240 places chacun pour hommes et 1 de 90 places pour femmes ; 1 quartier d'accueil de 30 places ; 1 quartier d'isolement de 12 places ; 1 quartier disciplinaire de 14 places ;

- 3 unités de visite familiale, appartements meublés de type F2 ou F3
- **30 800 m² SHON**
- **55 M€ HT** pour la part investissement de la tranche relative au site de Roanne

ÉTABLISSEMENTS LIVRÉS

MAISON D'ARRÊT DE LYON-CORBAS Rhône (69)

Une nouvelle maison d'arrêt à Lyon

CALENDRIER

- **23 février 2006** : signature du contrat
- **27 novembre 2006** : affermissement de la tranche relative à l'établissement de Lyon et démarrage des travaux
- **19 décembre 2008** : remise des clés

CHIFFRES CLÉS

- **690 places** :
- 3 quartiers maison d'arrêt hommes de 180 places chacun et 1 quartier maison d'arrêt femmes de 60 places ;
- 1 quartier d'accueil de 60 places ;
- 1 service médico-psychiatrique régional (SMPR) de 30 places
- **33 000 m² SHON**
- **55 M€ HT** pour la part investissement de la tranche relative au site de Lyon



Denis Valode et Jean Pistre (architectes)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE NANCY-MAXÉVILLE Meurthe-et-Moselle (54)

Grand Nancy : une prison au cœur du développement urbain

Le site de Nancy-Maxéville est situé au cœur du projet de développement urbain du Grand Nancy dans le quartier du Haut-du-Lièvre.



CALENDRIER

- **23 février 2006** : signature du contrat
- **22 mars 2007** : affermissement de la 2^e tranche relative à l'établissement de Nancy et démarrage des travaux de gros œuvre
- **19 février 2009** : remise des clés

CHIFFRES CLÉS

- **690 places** :
- 1 quartier centre de détention hommes de 240 places ;

- 3 quartiers d'hébergement maison d'arrêt respectivement de 210 et 180 places chacun pour hommes, et de 30 places pour femmes ;
- 1 quartier d'accueil de 30 places ;
- 3 unités de vie familiale, appartements meublés de type F2 ou F3
- **32 000 m² SHON**
- **60 M€ HT** pour la part investissement de la tranche relative au site de Nancy-Maxéville



Denis Valode et Jean Pistre (architectes)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE BÉZIERS Hérault (34)

Béziers : un établissement moderne de grande capacité



Denis Valode et Jean Pistre (architectes)

CALENDRIER

- **23 février 2006** : signature du contrat
- **22 août 2007** : affermissement des travaux à l'issue d'une phase préparatoire débutée en mai 2007
- **22 juillet 2009** : remise des clés

CHIFFRES CLÉS

- **810 places** :
- 2 quartiers d'hébergement maison d'arrêt de 180 places chacun pour hommes ;
- 2 quartiers d'hébergement centre de détention de 210 places pour hommes ;
- 1 quartier d'accueil de 30 places ;
- 1 quartier d'isolement de 12 places ;

- 1 quartier disciplinaire de 16 places ;
- 3 unités de visite familiale, appartements meublés de type F2 ou F3
- **35 800 m² SHON**
- **63 M€ HT** pour la part investissement de la tranche relative au site de Béziers

ÉTABLISSEMENTS LIVRÉS

LOT 2 PPP

Établissements pénitentiaires de Poitiers-Vivonne, du Mans-Les Croisettes et du Havre

Les établissements pénitentiaires de Poitiers-Vivonne, du Mans-Les Croisettes et du Havre, livrés en 2009 dans des délais records, ont été réalisés en PPP. Au même titre que le lot 1, ils font partie du programme issu de la LOPJ, qui prévoit 13 200 places.

CONTRACTANTS DE L'APIJ

- **Société de projet (bailleur, maître d'ouvrage) :** Société Thémis
 - Maîtrise d'œuvre: Groupe Synthèse Architecture, Alain Derbesse Architecture
 - Constructeur: Groupe Bouygues
- **AMO :** Iosis Conseil

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE POITIERS-VIVONNE Vienne (86)



Alain Derbesse Architecture

CALENDRIER

- **12 octobre 2006 :** signature du contrat valant démarrage de la tranche de l'établissement de Poitiers-Vivonne
- **2 février 2007 :** obtention du permis de construire
- **Mai 2007 :** démarrage des travaux
- **12 Juin 2009 :** remise des clés

CHIFFRES CLÉS

- **560 places :**
 - 2 quartiers d'hébergement centre de détention : un de 240 places pour hommes et un de 15 places pour femmes ;
 - 2 quartiers d'hébergement maison d'arrêt : un de 240 places pour hommes et un de 15 places pour femmes ;
 - 1 quartier d'accueil de 30 places ;
 - 3 unités de visite familiale, appartements meublés de type F2 ou F3 ;
 - 1 service médico-psychiatrique régional (SMPR) de 20 places
- **32 000 m² SHON**
- **60 M€ HT** pour la part investissement de la tranche relative au site de Vivonne

MAISON D'ARRÊT DU MANS-LES CROISSETTES Sarthe (72)



Alain Derbesse Architecture



CALENDRIER

- **12 octobre 2006 :** signature du contrat
- **Février 2007 :** obtention du permis de construire
- **6 août 2007 :** affermissement de la tranche et démarrage des travaux
- **4 septembre 2009 :** remise des clés

CHIFFRES CLÉS

- **401 places :**
 - 2 quartiers d'hébergement maison d'arrêt de 150 et 181 places ;
 - 1 quartier de semi-liberté de 40 places ;
 - 1 quartier d'accueil de 30 places
- **21 000 m² SHON**
- **41 M€ HT** pour la part investissement de la tranche relative au site de Coulaines

CENTRE PÉNITENTIAIRE DU HAVRE Seine-Maritime (76)



Alain Derbesse Architecture

CALENDRIER

- **12 octobre 2006 :** signature du contrat
- **Mai 2007 :** obtention du permis de construire
- **12 novembre 2007 :** affermissement de la tranche et démarrage des travaux
- **11 décembre 2009 :** remise des clés

CHIFFRES CLÉS

- **690 places :**
 - 2 quartiers centre de détention de 211 et 181 places pour hommes ;
 - 1 quartier maison d'arrêt de 208 places pour hommes ;
 - 1 quartier d'accueil de 30 places ;
 - 1 quartier pour mineurs de 15 places ;
- **32 500 m² SHON**
- **54 M€ HT** pour la part investissement de la tranche relative au site du Havre

ÉTABLISSEMENTS LIVRÉS

Les centres pénitentiaires de Mont-de-Marsan, Bourg-en-Bresse et Rennes-Vézin

Ces trois établissements pour majeurs, programmés en tirant parti des enseignements du programme 4 000, constituent les premiers projets de ce type lancés par l'Agence suite à la LOPJ. Avec plus de 2 000 places, ils représentent plus du quart des objectifs de la loi de 2002. Ils ont été l'objet d'un contrat passé selon la procédure de conception-réalisation.

CONTRACTANTS DE L'APIJ

- **Maîtrise d'œuvre :** Agence Borja Huidobro/Archi 5/Archi 5 Prod
- **AMO :** Technip TPS
- **Entreprise :** DV Construction (groupe Bouygues)
- **Contrôle technique :** Qualiconsult
- **Coordination sécurité et protection de la santé :** Becs

MONT-DE-MARSAN Landes (40)

CALENDRIER

- **2005 :** notification du marché global des 3 centres pénitentiaires, acquisition du terrain, obtention du permis de construire
- **2006 :** démarrage des travaux en juin, après les fouilles archéologiques
- **15 septembre 2008 :** remise des clés
- **20 novembre 2008 :** inauguration par la garde des Sceaux

CHIFFRES CLÉS

- **690 places :** 360 places en centre de détention ; 300 en maison d'arrêt ; 30 au quartier d'accueil
- **17 500 m² SU**
- **67,5 M€**



Borja Huidobro et Bernard Guillien (architectes)

BOURG-EN-BRESSE Ain (01)

CALENDRIER

- **2005 :** notification du marché global des 3 centres pénitentiaires
- **2006 :** acquisition du terrain, obtention du permis de construire, notification de la tranche du marché correspondant au centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse
- **2007-2009 :** travaux du centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse
- **Octobre 2009 :** remise des clés

CHIFFRES CLÉS

- **690 places :** 210 places en centre de détention ; 390 en maison d'arrêt ; 30 au quartier d'accueil ; 30 au quartier mineur ; 30 au service médico-psychiatrique régional
- **17 500 m² SU**
- **67,5 M€**



Borja Huidobro et Bernard Guillien (architectes)

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE RENNES-VÉZIN Ille-et-Vilaine (35)

CALENDRIER

- **2006 :** obtention du permis de construire
- **2007 :** acquisition des terrains et notification de la tranche correspondante du marché global
- **Juillet 2007 :** démarrage des travaux
- **Novembre 2009 :** remise des clés

CHIFFRES CLÉS

- **690 places :** 4 quartiers d'hébergement pour hommes, dont 2 quartiers d'hébergement maison d'arrêt, totalisant 390 places (1 quartier de 180 places et 1 quartier de 210 places) ; 1 quartier centre de détention de 210 places ;

- 1 quartier pour courtes peines de 30 places ;
- 1 quartier d'accueil de 30 places ;
- 1 service médico-psychologique régional de 30 places
- **23 294 m² SHON**
- **67,5 M€**



Borja Huidobro et Bernard Guillien (architectes)

ÉTABLISSEMENTS LIVRÉS

QUARTIER POUR COURTES PEINES DE SEYSSES Haute-Garonne (31)

Un établissement pilote

Le quartier pour courtes peines relève d'un nouveau concept. Il vise entre autres à garantir l'exécution des courtes peines d'emprisonnement dans une structure adaptée et à prévenir la récidive par la mise en œuvre de programmes de réinsertion.

Destiné aux détenus condamnés à de faibles peines d'emprisonnement, et sur la base d'une démarche volontaire de leur part, le quartier courtes peines offre une alternative à l'incarcération en maison d'arrêt.

Établissement pilote, le quartier courtes peines de Seysses, est implanté sur le site de la maison d'arrêt de Seysses, à laquelle il est rattaché.



Basalt Architecture



CALENDRIER

- **Juillet 2005** : lancement du concours d'architecture
- **Avril 2006** : attribution du marché de maîtrise d'œuvre
- **Février 2008** : notification du marché de travaux
- **30 mars 2009** : remise des clés
- **11 mai 2009** : mise en service

CHIFFRES CLÉS

- **60 places**
- **1 300 m² SU**
- **6,476 M€**

CONTRACTANTS DE L'APIJ

- **Maîtrise d'œuvre** : Groupement Basalt Architecture, Scop'Ing
- **Entreprise** : Bourdarios
- **Bureau de contrôle** : Qualiconsult
- **Coordination pour la sécurité et la protection de la santé** : Elyfec

MAISON CENTRALE D'ARLES Bouches-du-Rhône (13)

Une remise en état très attendue après inondation

En décembre 2003, une crue du Rhône a provoqué une importante inondation dans la zone où se situe la maison centrale d'Arles. Les eaux sont montées jusqu'à 2 mètres, inondant le premier niveau des bâtiments. Les détenus ont été évacués en urgence. La situation revenue à la normale, l'établissement est resté fermé compte tenu des dégâts subis par le bâti.

Les travaux de remise en état comprennent, outre la remise en service de

l'établissement, quelques aménagements destinés à améliorer la sécurité et son fonctionnement (création de cheminements, rénovation des parloirs) ainsi qu'à diminuer les impacts d'inondations ultérieures (rehaussement d'équipements, aménagements des rez-de-chaussée des bâtiments d'hébergement en salles d'activités).

Des travaux complémentaires sur les ateliers ont été demandés dans le cadre d'une nouvelle tranche de travaux.



CALENDRIER

- **Décembre 2003** : inondation
- **Novembre 2004** : reprise de l'opération par l'AMOTMJ
- **Janvier 2007** : lancement de la consultation travaux
- **Mai 2009 puis septembre 2009** : remise des clés du chantier principal puis des ateliers

CHIFFRES CLÉS

- **160 places**
- **16 500 m² SU**
- **14,76 M€ CFE**

CONTRACTANTS DE L'APIJ

- **Maîtrise d'œuvre** : ICA Ingénierie
- **Entreprises** :
 Lot 1 : Mialon/Somes
 Lot 2 : Siarep Volpiliere
 Lot 3 : Modernes Revêtements
 Lot 4 : Ateliers Birri
 Lot 5 : IDEX
 Lot 6 : Multitec
 Lot 7 : Niscayah (anciennement Securitas Systems)
 Lot 8 : Bertello
 Lot 9 : Thyssen Krupp
 Lot 10 : Deny Fontaine
- **Conduite d'opération** : DDE 13
- **Principaux prestataires** : GLI (AMO Sûreté), Ouest Coordination (CSPS, OPC), Apave (BCT)



CHANTIERS EN COURS

MAISON D'ARRÊT DE FLEURY-MÉROGIS Essonne (91)

Rénover la plus grande prison d'Europe sous contraintes d'exploitation

Quarante ans après sa mise en service, la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis nécessite un programme global de remise en état et de réaménagement fonctionnel.

Ce programme a pour principaux objectifs la réfection tous corps d'état de l'ensemble des bâtiments et espaces extérieurs, intégrant les objectifs fixés dans les programmes de construction

neuves type P4000, tant en terme technique que sécuritaire, et la prise en compte d'améliorations fonctionnelles liées aux conditions de travail des personnels, aux conditions de vie en détention et à l'accueil des familles.

Après la mise en service début 2009 du premier des cinq bâtiments d'hébergement, le processus de rénovation de la maison d'arrêt des hommes s'est

poursuivi par la mise en chantier du deuxième bâtiment d'hébergement.

Le point fort de cette opération est la réalisation des travaux de rénovation lourde en site occupé, sans baisser la capacité de l'établissement, et en maintenant les conditions d'exploitation (visites des familles, activités des détenus, sûreté pénitentiaire...).

CALENDRIER

- **Mars 2005** : achèvement de la réfection des réseaux électriques primaires
- **Mai 2006** : Livraison de la remise en état a minima de 350 cellules
- **Mai à septembre 2006** : livraison des 3 bâtiments d'accueil des familles
- **Mai 2006** : livraison du mess du personnel (rénovation)
- **2008 à 2014** : livraisons successives de 5 tripales de la maison d'arrêt des hommes (rénovation)
- **2012** : livraison de l'extension des bâtiments centraux de la maison d'arrêt des hommes (rénovation)
- **2011 à 2013** : livraisons successives de l'aménagement de 5 cuisines relais
- **2016** : livraison de la maison d'arrêt des femmes (rénovation)
- **2017** : livraison du centre des jeunes détenus (rénovation)

CHIFFRES CLÉS

- Hébergements en maison d'arrêt pour hommes : 2771 places
- Hébergements en quartier centre de détention : 532 places
- Hébergements en maison d'arrêt pour femmes : 221 places
- Hébergements en quartier pour mineurs : 66 places
- Capacité théorique totale : **3590 places**
- **170 000 m²**
- **471 M€**

CONTRACTANTS DE L'APIJ

- **Conduite d'opération** : DDE de l'Essonne
- **7 maîtrises d'œuvre différentes et concomitantes** :
 - 1/ Installations électriques primaires : Sechaud & Metz
 - 2/ Réfection des voiries et réseaux divers : Jacobs
 - 3/ Rénovation des bâtiments hébergement : Iosis Bâtiments, Sarea
 - 4/ Rénovation-extension des bâtiments A, B et C : Imholz, Th. Beaulieu, Beaulieu Ingénierie
 - 5/ Construction de bâtiments d'accueil des familles : BNR, Ducroux, Ingesp'i, Ateliers des Constructions, Complémenterre, ATPi
 - 6/ Rénovation du mess du personnel : Arwytec, Beguin-Macchini, Sergec
 - 7/ Aménagement des cuisines relais : Arodie Damian, Betom, Betr

• Entreprises :

- 1/ **Groupeement** : Seeo, VD Sytélec
- 2/ **VRD préliminaires** : lots séparés – Sacer, Lesens, Lachaux
- VRD généraux – séquence 1 : groupeement STRF, Emulithe, Les Pavés de Montrouge, Forclum, Ets Doyen & Fils
- Réfection production calorifique : ICE
- 3/ **Remise en état a minima de 350 cellules insalubres** : lots séparés – SNADEC, Vallée, Foulliouze
- Rénovation des hébergements et ateliers – séquence 1 : Hervé
- 4/ **Maîtrise d'œuvre** : non désignée
- 5/ **Lots séparés** : Boyer, SPE, Atelier Bois, SAM+, Azobois, Bonnardel, Saga, Cegelec, Interelec, Livet
- 6/ **Lots séparés** : SNEF, Albouw-Pantz, TEBA, SAM+, Bonnardel, René Clerc, Livet, Forclum, Climarex ATCC, Thermosani, Thyssen Krupp, Ragueneau
- 7/ **Maîtrise d'œuvre** : non désignée
- **AMO** : Coteba Développement



QUARTIER NOUVEAU CONCEPT À PROXIMITÉ DE LA MAISON D'ARRÊT DE FLEURY-MÉROGIS Essonne (91)

Proposer une alternative à la maison d'arrêt

Initialement, il avait été prévu d'implanter un quartier courtes peines. L'année 2009 devait voir la conclusion et l'engagement du marché de travaux. Compte tenu des réflexions menées

par ailleurs sur les quartiers nouveau concept, l'administration pénitentiaire a décidé l'abandon du QCP de Fleury, auquel se substituera un quartier nouveau concept, sur la même implantation.



CALENDRIER

- **Mars 2006** : notification du marché MOE
- **Mars 2008** : lancement de la consultation entreprises
- **Été 2009** : abandon du programme QCP
- **2010** : redéfinition du programme



CHANTIERS EN COURS

LOT 3 PPP

Établissements pénitentiaires de Lille-Annœullin, Nantes et Sud-Seine-et-Marne

Les établissements pénitentiaires de Lille-Annœullin, de Nantes et de Sud-Seine-et-Marne sont réalisés selon les modalités du contrat de partenariat. Ce contrat de partenariat a confié à une société privée le financement, la conception, la réalisation des établissements pénitentiaires ainsi que l'entretien, la maintenance et des prestations de service pendant une durée de 27 ans.

CONTRACTANTS DE L'APIJ

- **Société de projet :** Théia
- Maîtrise d'œuvre: Synthèse Architecture, Alain Derbesse Architecture, Y Ingénierie, Egis Aménagement

- Entreprise: Bouygues Construction
- Services: Exprimm, Idex, Sogeres, Preface
- **Assistance juridique :** Latournerie Wolfrom et Associés
- **AMO :** Iosis Conseil

CHIFFRE CLÉ

- Budget total du lot 3 : **1,8 Md€ HT**

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE LILLE-ANNŒULLIN Nord (59)



Synthèse Architecture, Alain Derbesse Architecture

Le chantier a démarré le 24 décembre 2008 pour une durée prévisionnelle d'environ deux ans.

La livraison de l'établissement est prévue au premier semestre 2011.

CALENDRIER

- **20 février 2008 :** signature du contrat de partenariat
- **3 septembre 2008 :** obtention du permis de construire
- **Décembre 2008 :** démarrage du chantier
- **Premier semestre 2011 :** livraison de l'établissement

CHIFFRES CLÉS

- **688 places :**
- 2 quartiers centre de détention pour hommes de 210 places ;
- 1 quartier maisons d'arrêt de 150 places ;
- 1 quartier d'accueil de 50 places ;
- 1 quartier longues peines de 28 places ;

- 1 service médico-psychiatrique régional de 40 places
- **36 000 m²**
- **60 M€ HT** d'investissement

MAISON D'ARRÊT DE NANTES Loire Atlantique (44)

Moderniser les conditions de détention dans l'agglomération nantaise

Après obtention du permis de construire, le chantier a démarré en juillet 2008. Suite à la découverte d'engins pyrotechniques sur le site en septembre 2008, le chantier a été provisoirement sus-

pendu pour permettre les opérations de dépollution. Ces opérations se sont déroulées durant l'année 2009 ce qui a permis un redémarrage des travaux le 17 décembre 2009.



Synthèse Architecture, Alain Derbesse Architecture

CALENDRIER

- **20 février 2008 :** signature du contrat de partenariat
- **22 juillet 2008 :** obtention du permis de construire
- **28 juillet 2008 :** démarrage du chantier
- **Décembre 2009 :** reprise du chantier après dépollution pyrotechnique
- **Fin 2011 :** livraison

CHIFFRES CLÉS

- **510 places :**
- 2 quartiers maison d'arrêt pour hommes de 210 places ;
- 1 quartier maison d'arrêt pour femmes de 40 places ;
- 1 quartier d'accueil de 30 places ;
- 1 service médico-psychiatrique régional de 20 places
- **32 000 m² SHON**
- **60 M€ HT** d'investissement

CENTRE DE DÉTENTION DE SUD SEINE-ET-MARNE

Commune de Réau, Île-de-France (77)

Il comporte diverses spécificités: un quartier de longues peines destiné à accueillir des détenus au profil de dangerosité le plus important, un centre de détention femmes, mais également le Centre National d'Observation et d'Affectation, entité spécifique permettant l'observation des condamnés à de longues peines par une équipe spécialisée, afin d'étudier la situation de chaque détenu et de l'affecter dans l'établissement correspondant le mieux à son profil.



Synthèse Architecture, Alain Derbesse Architecture

CALENDRIER

- **20 février 2008 :** signature du contrat de partenariat
- **Juin 2008 :** acquisition du terrain
- **Juillet à octobre 2008 :** fouilles archéologiques
- **18 septembre 2008 :** obtention du permis de construire
- **Avril 2009 :** début du chantier
- **Été 2011 :** prise de possession

CHIFFRES CLÉS

- **798 places :**
- 2 quartiers centre de détention pour hommes de 210 places ;
- 1 quartier centre de détention pour femmes de 90 places ;
- 1 centre national d'observation et d'affectation de 230 places ;
- 1 quartier d'accueil de 30 places ;
- 1 quartier longues peines de 28 places
- **43 000 m² SHON**
- **75 M€ HT** d'investissement

CHANTIERS EN COURS

QUARTIERS DE SEMI-LIBERTÉ ET DE COURTES PEINES AMÉNAGÉES

Aix-Luynes, Bordeaux-Gradignan et le quartier de semi-liberté d'Avignon-Le Pontet Bouches-du-Rhône [13], Gironde [33], Vaucluse [84]

Adapter les structures pour une meilleure réinsertion

L'opération consiste à réaliser trois quartiers de semi-liberté, dont deux compatibles avec le concept de centres pour peines aménagées (CPA). Les quartiers de semi-liberté (QSL) sont situés à proximité d'un établissement pénitentiaire principal existant, dont ils utilisent les fonctions logistiques et administratives. Ce type de structure permet au juge d'application des peines (JAP) de fixer des modalités de détention permettant au détenu d'exercer pendant la journée une activité professionnelle, de suivre une formation ou de

bénéficier d'un traitement médical en dehors de l'établissement pénitentiaire. À l'issue du concours d'architecture organisé en 2005 a été retenu un projet à l'écriture architecturale simple et sobre proposant une organisation en U autour d'une cour centrale qui facilite le fonctionnement et le contrôle visuel du site et de ses accès. Les dispositifs de sûreté sont limités, constitués principalement d'une enceinte grillagée et du contrôle de tous les accès depuis le poste d'entrée principal.



QSL-CPA de Bordeaux-Gradignan

Chabal Architectes



QSL d'Avignon-Le Pontet

Chabal Architectes



QSL-CPA d'Aix-Luynes

Chabal Architectes

CALENDRIER

- **Septembre 2009** : notification des marchés de travaux et début des travaux
- **Fin 2010** : remise des clés

CHIFFRES CLÉS

- **215 places** de détention sur 3 sites
- **3 183,7 m²** SU au total
- QSL d'Avignon-Le Pontet : 51 places – 821,9 m² SU
- QSL-CPA de Bordeaux-Gradignan : 82 places – 1 180,9 m² SU
- QSL-CPA d'Aix-Luynes : 82 places – 1 180,9 m² SU
- CFE validé : **18,7 M€** toutes dépenses confondues

CONTRACTANTS DE L'APIJ

- **Maîtrise d'œuvre** : Chabal Architectes, BETREC IG (structure et VRD), CET (fluides)
- **Économiste** : Bureau Forgue
- **Conduite d'opération** : DDE 13, DDE 33, DDE 84
- **Entreprises** : Demathieu & Bard pour Bordeaux-Gradignan, Eiffage Construction pour Aix-Luynes et Avignon-Le Pontet

EN PROGRAMMATION

MAISONS CENTRALES DE L'ORNE ET DU PAS-DE-CALAIS

Orne [61], Pas-de-Calais [62]

Développer une nouvelle approche de la maison centrale



Maison centrale de l'Orne

Archi 5 Prod (architectes)

Les maisons centrales, établissements destinés à prendre en charge des détenus condamnés à de lourdes peines, requièrent des dispositifs de sécurité importants. Ce type d'établissement présente en effet une très grande complexité de programmation. Une procédure de conception-réalisation a été lancée mais a dû être déclarée infructueuse en mai 2005. Tirant des enseignements de cette première consultation, une nouvelle réflexion sur le programme des maisons centrales a été lancée et a abouti à la fin de 2006

à la définition d'un nouveau concept en partageant avec l'administration pénitentiaire le souci de développer un très haut niveau de sécurité et d'en contrôler le coût. Parallèlement, l'Agence a poursuivi les procédures foncières indispensables. Les deux terrains de Condé-sur-Sarthe (Orne) et de Vendin-le-Vieil (Pas-de-Calais) ont été acquis. Les études ont ainsi pu être réalisées en 2009 jusqu'à l'avant-projet définitif, et le permis de construire de Condé-sur-Sarthe a été obtenu.



Maison centrale du Pas-de-Calais

Archi 5 Prod (architectes)

CALENDRIER

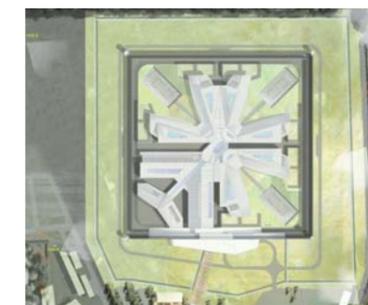
- **Mai 2005** : marché déclaré infructueux
- **Décembre 2006** : élaboration d'un nouveau programme
- **Avril 2007** : jury de concours pour le choix du maître d'œuvre ; procédure abandonnée en juillet 2008 suite à l'arrêt du Conseil d'État
- **Mai 2009** : notification du marché en conception-réalisation
- **Octobre 2009** : permis de construire obtenu pour le site de l'Orne
- **3^e trimestre 2010** : démarrage des travaux pour le site de l'Orne
- **2012** : livraison de la maison centrale de l'Orne

CHIFFRES CLÉS (PAR SITE)

- **204 places** et **34 places** en quartier support
- **10 000 m²** SU
- **80,5 M€** (pour la réalisation de l'établissement de Condé-sur-Sarthe et les études de celui de Vendin-le-Vieil)

CONTRACTANTS DE L'APIJ

- **Maîtrise d'œuvre** : Archi 5 Prod, Iosis Bâtiments
- **Entreprise** : Quille-Norpac (groupe Bouygues)



Maison centrale du Pas-de-Calais

EN PROGRAMMATION

MAISON D'ARRÊT DE RODEZ Aveyron (12)

Un partenariat original entre une collectivité et l'État

Destinée à remplacer la maison d'arrêt vétuste et peu fonctionnelle actuellement en centre-ville, la capacité de la future maison d'arrêt est réduite: 100 places, uniquement pour hommes, dont un quartier de semi-liberté de 10 places. Durant l'année 2009, les études de conception ont été suspendues pour permettre à l'administration pénitentiaire d'adapter le projet aux concepts les plus récents en matière pénitentiaire.



Azema Architectes

CALENDRIER

- **2005-2006:** programmation
- **Fin 2006:** signature du protocole État – communauté d'agglomération du Grand Rodez; signature de la convention LOPSI entre l'État et la communauté d'agglomération du Grand Rodez
- **2007:** signature du mandat de maîtrise d'ouvrage à l'APIJ; choix du maître d'œuvre et début des travaux de viabilisation
- **2008:** élaboration des dossiers d'avant-projets

- **2009:** approbation de l'APD et adaptations programmatiques
- **2010:** reprise des études
- **2012:** remise des clés

CHIFFRES CLÉS

- **100 places**
- **3 600 m² SU**

CONTRACTANTS DE L'APIJ

- **Maîtrise d'ouvrage:** communauté d'agglomération du Grand Rodez
- **Maîtrise d'œuvre:** Azema Architectes (mandataire), SCAU, BEFS Ingénierie
- **Conduite d'opération:** DDE de l'Aveyron

CENTRE PÉNITENTIAIRE D'ORLÉANS-SARAN Loiret (45)

La maison d'arrêt, située en centre-ville d'Orléans, est surpeuplée dans un état vétuste. Le terrain pressenti à l'origine, sur la commune d'Ingré, a du être abandonné en raison de contraintes techniques, ce qui n'a pas permis de réaliser l'établissement dans le cadre du programme de 13 200 places (LOPJ). De nouvelles recherches foncières ont

abouti en 2008 et un terrain a été choisi sur la commune de Saran. L'engagement du président de la République de livrer cet établissement en 2013 a conduit à privilégier la procédure en conception-réalisation et à prendre en compte le programme des établissements de la génération actuelle pour tenir cet objectif. L'année 2009 a permis de finaliser les

dossiers d'étude d'impact, d'enquête parcellaire, de mise en compatibilité du POS. Le dossier de consultation des groupements en conception-réalisation a été lancé le 14 octobre.



CALENDRIER

- **2009:** lancement du dossier de consultation des groupements en conception-réalisation; diagnostic archéologique
- **2010:** acquisition du terrain; notification du marché; obtention du permis de construire; début des études de conception
- **2011:** fin des études, démarrage des travaux
- **2013:** achèvement des travaux

CHIFFRES CLÉS

- **750 places:** 420 places en maison d'arrêt; 210 places en centre de détention; 30 places au quartier d'accueil; 30 places au quartier des femmes; 60 places en quartier de semi-liberté
- **18 500 m² SU environ**
- **73 M€ environ**

EN ÉTUDES PRÉALABLES

QUARTIERS NOUVEAU CONCEPT – SEPT ÉTABLISSEMENTS

Les quartiers nouveau concept ont pour objet de garantir l'exécution des courtes peines d'emprisonnement selon deux types de détention:

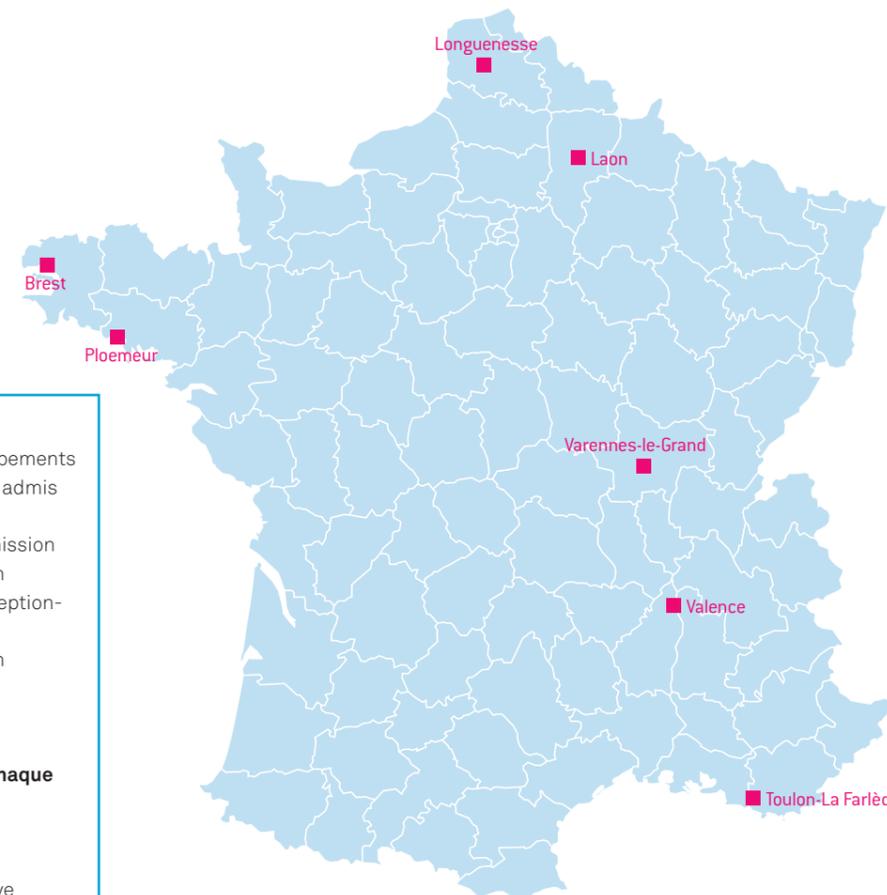
- courtes peines (moins d'un an);
- fin de peines en semi-liberté et peines aménagées (moins d'un an).

2 000 places en quartiers courtes peines (QCP) ont ainsi été prévues par la LOPJ pour lutter contre la récidive et apporter une réponse adaptée aux nouvelles formes de délinquance.

Les bâtiments dans leur conception devront répondre à cette exigence de 90 places en assurant étanchéité entre types de détention et flexibilité d'affectation. Trois établissements pilotes ont ainsi été programmés:

- 60 places à Seysses (établissement livré en mars 2009);
- 60 places à Nantes (lot 3 PPP);
- 90 places à Fleury (à l'étude).

17 établissements de 90 places en trois vagues, soit 1 530 places sur l'ensemble du territoire national. La première vague opérationnelle (2009-2014) concerne sept établissements sur les 17 établissements prévus. En conception-réalisation à Brest, Laon, Longuenesse, Ploemeur, Valence, Varennes-le-Grand, Toulon-La Farlède, chacun des sept établissements comprendra 90 places soit 630 places au total pour la première vague.



CALENDRIER

- **Juin 2009:** choix des groupements de conception-réalisation admis à remettre une offre
- **Début mars 2010:** transmission du dossier de consultation aux groupements de conception-réalisation
- **Remise des clés:** livraison progressive des 7 QNC entre le 2^e trimestre 2013 et le 1^{er} trimestre 2014
- **Durée des travaux pour chaque QNC:** 13 mois

CONTRACTANTS DE L'APIJ

- **Contrôle technique:** Apave
- **Coordination sécurité et protection de la santé:** Derkra
- **AMO:** Samop

CHIFFRE CLÉ

- CFE: **81,8 M€**

EN ÉTUDES PRÉALABLES

RÉHABILITATION DE LA MAISON D'ARRÊT DE PARIS-LA SANTÉ Paris (75)

Rénover un établissement vétuste au cœur de la capitale



Inaugurée en 1867, la maison d'arrêt de la Santé est dans un état de dégradation avancée et ne répond plus aux exigences fonctionnelles modernes. L'APIJ a été mandatée par le ministère de la Justice et des Libertés, par une convention, le 8 décembre 2005, pour conduire l'opération de restructuration de la maison d'arrêt de la Santé en partenariat public-privé.



Ce contrat de partenariat porte sur le financement, la conception et la réalisation des travaux nécessaires à la réhabilitation de la maison d'arrêt, l'exploitation et maintenance et des prestations de services. Le dialogue compétitif lancé en août 2007, en partenariat étroit avec l'administration pénitentiaire et les utilisateurs de la maison d'arrêt actuelle, mais

également les services du ministère de la Culture (SDAP et DRAC) et de la préfecture, a été suspendu dans l'attente des analyses de la révision générale des politiques publiques et de ses conclusions. Au début de 2010, la garde des Sceaux a annoncé la reprise du projet avec une capacité réduite à 1 000 places au lieu des 1 300 places prévues par le projet initial.



CALENDRIER

- **20 décembre 2006** : lancement de l'AAPC pour la consultation des groupements
- **août 2007** : démarrage du dialogue et envoi du DCE aux candidats admis au dialogue
- **fin 2007** : suspension du dialogue compétitif
- **2010** : reprise du projet

CHIFFRES CLÉS

- Capacité totale de **1 000 places** environ
- Environ **23 000 m² SU**

CONTRACTANTS DE L'APIJ

- Des assistants juridiques, financiers et techniques sont sollicités sur le projet
- **Ministère de la Culture** : DRAC et SDAP
 - **Préfecture de Paris** : DULE

RÉNOVATION DU CENTRE PÉNITENTIAIRE DE MARSEILLE-LES BAUMETTES Bouches-du-Rhône (13)

Une rénovation lourde sous contraintes d'exploitation

Le programme de rénovation initié en 2000, dont l'abandon a été décidé à la mi-2008, visait à remettre à niveau d'un point de vue technique et technologique les bâtiments, à améliorer les conditions de vie en détention, l'accueil des visiteurs, et les conditions de travail du personnel. Ce programme de rénovation est apparu mal adapté et le résultat aléatoire. De fortes incertitudes pesaient sur le bon aboutissement de l'opération de rénovation, découlant des risques non maîtrisés à ce jour et liés :

- d'une part, aux conditions de réalisation du phasage physique de l'opération, dont la faisabilité globale n'était pas avérée dans l'économie du budget arrêté, tant au regard des possibilités d'absorption provisoire par le parc existant de la DISP nécessaire aux opérations tiroirs qu'au regard de la maîtrise technique et économique des travaux en site occupé.
- d'autre part, à la conviction de l'administration pénitentiaire que le résultat présenterait de trop lourdes divergences avec les programmes contemporains en cohérence avec ses orientations actuelles

pour le respect des règles pénitentiaires européennes. Les études de faisabilité pour la reconstruction, sur site et hors site, ont été engagées avec l'objectif de reconduire la capacité actuelle de l'établissement existant, dans le cadre des orientations de la révision générale des politiques publiques, et au même horizon (2015) que l'opération de rénovation initiale. Elles ont abouti fin 2009, et permettront en 2010 de proposer l'engagement du programme de reconstruction.



CALENDRIER

- **2008** : décision de remise à plat du programme de l'opération
- **2009** : études de faisabilité sur les sites pressentis
- **2015** : maintien de l'objectif de livraison des constructions neuves (Baumettes et Aix)
- **2019** : deuxième structure pénitentiaire des Baumettes

CHIFFRES CLÉS

- **Baumettes 2**
Hébergements en maison d'arrêt des hommes : 350 places
Hébergements en centre pénitentiaire des femmes : 150 places
Capacité théorique totale : **500 places**
- **Baumettes 3**
Hébergements en maison d'arrêt des hommes : 700 places
Capacité théorique totale : **700 places**

OPÉRATIONS OUTRE-MER

Les conditions très difficiles de détention dans les établissements pénitentiaires d'outre-mer ont conduit l'administration pénitentiaire à définir un nouveau programme avec des objectifs de livraison. L'Agence a ainsi en charge plusieurs opérations :

DANS LES ANTILLES-GUYANE

- **en Guadeloupe** : extension du centre pénitentiaire de Baie-Mahault, démolition-reconstruction de la maison d'arrêt de Basse-Terre ;
- **en Martinique** : extension du centre pénitentiaire de Ducos ;

- **en Guyane** : extension centre pénitentiaire de Remire-Montjoly.

DANS L'Océan Indien

- **à Mayotte** : réhabilitation et extension de la maison d'arrêt Majicavo ;
- **à La Réunion** : construction neuve d'une maison d'arrêt à Saint-Pierre.

DANS L'Océan Pacifique

- **en Polynésie française** : construction d'un centre pénitentiaire à Papeari, réhabilitation du centre pénitentiaire de Faa'a ;
- **en Nouvelle-Calédonie** : réhabilitation et extension du centre pénitentiaire de Nouméa.

Ces opérations sont à des stades différents : recherche foncière, étude de faisabilité, programmation.

Afin de suivre l'avancement de ces opérations et construire une doctrine partagée prenant en compte les spécificités d'outre-mer (choix des procédures, évaluation économique, choix techniques...), le Directeur général préside un comité de coordination interne à l'Agence. Par ailleurs, un comité de pilotage entre la DAP et l'APIJ a été instauré. Ce comité se réunit tous les deux mois.

EN ÉTUDES PRÉALABLES

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE RÉMIRE-MONTJOLY Guyane (973)

Le centre pénitentiaire de Guyane est situé à Rémire-Montjoly, une commune proche de Cayenne. Livré en 1997 avec une capacité initiale de 469 places, il est caractérisé par une forte surpopulation. Dans ce contexte, la direction de l'administration pénitentiaire a décidé des mesures d'urgence qui visent à l'accroissement de la capacité globale.

Une première tranche de 78 places intra-muros a été livrée en septembre 2008.

Une deuxième tranche de 75 places, intra-muros également, fait l'objet d'un concours et doit être livrée au troisième trimestre 2011.

La troisième tranche porte sur une extension extra-muros de 145 places

(130 places en QCD et reconstruction du QSL de 15 places). Cette dernière phase d'extension est au stade des études de programmation et devrait être livrée au début de 2014 après deux années de chantier.

À l'issue de ces extensions, la capacité du centre sera portée à 752 places.

CALENDRIER

• **Extension 1**

5 septembre 2008 : livraison

• **Extension 2**

6 octobre 2009 : décision phase opérationnelle

Mai 2010 : choix du groupement opérateur

Dernier trimestre 2011 : livraison

• **Extension 3**

6 octobre 2009 : commande études préalables

Avril 2011 : choix du groupement opérateur

2^e trimestre 2014 : livraison

CHIFFRES CLÉS

• Capacité initiale : 469 places

Extension 1 : **78 places**

Extension 2 : **75 places**

Extension 3 : **130 places**

• Coûts :

Extension 1 : **6 M€**

Extension 2 : **5,6 M€** (estimation)

Extension 3 : en cours d'étude

CONTRACTANTS DE L'APIJ

• Extension 1 :

Conception : SCAU Autran, Ponthus&Dupouy, OTH

Entreprises : Sefitec, CMG, Getelec

• Extension 2 :

Programmation : Atelier 21

• Extension 3 :

Programmation : Atelier 21

Acquisitions foncières, urbanisme et opérations de valorisation

L'activité de l'Agence en 2009 en ce qui concerne la poursuite de l'acquisition de terrains, la gestion des procédures d'urbanisme et des expropriations s'est fortement accrue en raison des nouvelles commandes judiciaires et pénitentiaires. La préparation du nouveau programme pénitentiaire a été un chantier majeur ouvert au cours du deuxième semestre.

Pour suivre l'ensemble des projets et des procédures, un tableau de bord foncier a été créé et vient ainsi compléter l'ensemble des documents et tableaux de bord de l'Agence. Ce tableau, support du contrôle de gestion, regroupe des fiches individualisées pour les opérations tant judiciaires que pénitentiaires pour lesquelles une recherche foncière, une acquisition ou une mise en compatibilité des documents d'urbanisme est

nécessaire. Il permet de suivre l'avancement des recherches, des acquisitions et des nombreuses procédures liées.

Les emprises foncières du centre de détention de Réau et du centre pénitentiaire d'Ajaccio (Sarrola-Carcopino) ont été acquises en 2008 par voie d'expropriation, des procédures liées à la fixation des indemnités se poursuivent devant la cour d'appel de Bastia.

Les recherches pour les terrains d'assiette des quartiers nouveau concept (QNC) issus de la LOPJ et la réalisation d'études préalables et de faisabilité se sont poursuivies.

Elles ont concerné notamment les sites suivants : Grasse, Strasbourg, Gagny, Nanterre. L'emprise foncière du QNC de Toulon-La Farlède a été acquise.

Concernant le site de Valence, une

coopération avec la ville a permis de lancer et faire aboutir une révision simplifiée du POS de la commune. Ce site doit également accueillir un centre pénitentiaire (en plus du QNC).

En ce qui concerne le nouveau programme pénitentiaire, l'Agence s'est vu confier en 2008, outre les huit sites dont l'étude a été commandée en 2008, les études nécessaires au choix des terrains et à la conduite des procédures foncières et d'urbanisme pour les sites d'Angers, Bordeaux, Cherbourg, Dijon, La Rochelle, Lille, Oermingen, Pau, Riom, Rouen, Melun et pour un site dans l'Aube.

En matière d'immobilier judiciaire, le service a collaboré aux recherches et acquisitions de sites judiciaires, notamment à Poitiers.

CENTRE PÉNITENTIAIRE DE DUCOS Martinique (972)

La Martinique dispose d'un unique centre pénitentiaire dans la commune de Ducos, mis en service en 1996.

La capacité initiale de 490 places a été portée à 570 places par la mise en service, en 2007, d'une première extension de 80 places.

La seconde extension de 160 places sera réalisée dans l'enceinte existante sur les actuels terrains de sport, une nouvelle enceinte sera construite afin d'accueillir de nouvelles aires sportives. Outre la construction d'un quartier d'hébergement de 160 places, le projet comprend également le réaménagement des services communs, locaux administratifs, parloirs, services médicaux, cuisine, en tenant compte de l'augmentation globale de la capacité d'accueil du centre pénitentiaire.

CALENDRIER

• **20 mars 2009** : lancement de la consultation

• **30 septembre 2009** : jury de sélection des candidatures

• **6 juillet 2010** : jury d'examen des offres

• **Octobre 2010** : notification du marché de conception, réalisation et aménagement

• **1^{er} trimestre 2011** : démarrage des travaux

• **4^e trimestre 2013** : réception des travaux

CHIFFRES CLÉS

• Capacité actuelle : 570 places

• Capacité après travaux : **730 places**

• **3 260 m²** SU construits

• **3 100 m²** SU réhabilités

CONTRACTANTS DE L'APIJ

• **Programmation** : Atelier D. Tessier, Indigo Ergonomie, BCCB

• **Conduite d'opération** : direction d'infrastructure de la défense de Fort-de-France

• **Coordination sécurité et protection de la santé** : APAVE

Valorisation des centres pénitentiaires désaffectés

La démarche consistait pour l'Agence à estimer des bâtiments désaffectés à céder et à optimiser le prix de cession en se fondant sur un projet de substitution et non sur le simple état dans lequel ces bâtiments se trouvaient au moment de leur désaffectation. L'enjeu était une augmentation des recettes du ministère au titre du compte d'affectation spéciale immobilier (CAS).

L'Agence avait reçu une première commande pour la valorisation de huit sites pénitentiaires lors du conseil d'administration du 7 février 2008 : maison d'arrêt d'Avignon, maison d'arrêt de Mont-de-Marsan, prisons de Lyon (sites de Montluc et Perrache), maison d'arrêt de Bourg-en-Bresse, maison d'arrêt de Saint-Denis de La Réunion, maison d'arrêt de Nancy, maison d'arrêt de Grasse et centre pénitentiaire de Liancourt.

Le site de Mont-de-Marsan avait été par la suite retiré par la direction de l'administration pénitentiaire.

Cette commande avait été complétée lors du conseil d'administration du 2 avril 2009 par cinq nouveaux sites : maison d'arrêt de Montpellier, maison d'arrêt de Mâcon, Bourgoin-Jallieu, maison d'arrêt de Cayenne et maison d'arrêt Saint-Michel, à Toulouse.

Dans le cadre d'une nouvelle organisation ministérielle de la prise en charge des opérations de valorisation, il a été décidé que l'Agence arrêterait au stade des diagnostics et évaluations en cours des démarches concernant les sites de Bourg-en-Bresse, Grasse et le centre pénitentiaire de Liancourt et ne traiterait pas les commandes envisagées le 2 avril 2009, à l'exception d'une évaluation économique (transmise récemment à France Domaine) concernant

l'ancienne maison d'arrêt Saint-Michel, à Toulouse.

Le conseil d'administration de l'Agence a pris acte, lors de sa réunion du 15 décembre 2009, de cette réorganisation, et pris connaissance d'un bilan de synthèse de l'action de l'Agence dans ce champ. Il a donné par ailleurs mandat à l'Agence de procéder à la clôture comptable des lignes d'opération ouvertes dans les conventions d'études préalables pénitentiaire et judiciaire.

Il est à noter qu'en 2009 les sites d'Avignon et de Nancy ont été vendus aux collectivités locales respectivement pour les montants suivants : 1 M€ et 0,650 M€. Les produits de ces ventes vont venir alimenter le compte d'affectation spéciale. L'APIJ a aussi remis à France Domaine les dossiers aboutis concernant les prisons de Lyon et de Saint-Denis de La Réunion.

Gestion de l'établissement

Service des ressources humaines

Emplois et effectifs

Les effectifs budgétaires de l'Agence sont passés de 85 emplois en 2008 à 92 emplois en 2009 pour assurer la forte croissance des commandes tout en intégrant des objectifs de productivité. L'Agence a, en outre, assuré la gestion d'une partie des 15 emplois propres à l'EPPJP, sept ayant été gelés en début d'année jusqu'à la reprise du projet TGI de Paris, puis partiellement dégelés.

Dans le strict respect de ces plafonds, l'Agence a employé sur l'ensemble de l'année, au titre de la gestion commune Agence-EPPJP, 141 agents dont :

- 114 agents sur emplois budgétaires ;
- 24 agents sur crédits ;
- 3 stagiaires.

Les effectifs permanents sont passés de 91 en décembre 2008 (dont sept à l'EPPJP) à 102 en décembre 2009 (dont 11 à l'EPPJP) soit 101 ETPT (équivalent temps plein travaillé) pour les deux établissements.

Formation continue

En 2009, l'Agence a utilisé au mieux ses compétences internes pour diffuser au sein des équipes sa connaissance de l'environnement judiciaire et son expertise dans le domaine de la programmation et des marchés publics. Un accent particulier a été mis sur le partage des connaissances. À ce titre le concours maisons centrales et les voyages d'études effectués à l'étranger ont fait l'objet de restitutions. Des visites de site ont également été organisées (TC-CPH de Bobigny, MA de Fleury-Mérogis notamment).

Les dépenses au titre de la formation sont passées de 84 000 € HT en 2008 à 87 000 € HT en 2009 (hors prise en compte des coûts salariaux correspondant aux jours de formation suivis par le personnel).

Un accent particulier a été mis sur les formations collectives et le partage des connaissances. À ce titre, 15 agents sont intervenus en interne.

Flux gérés

L'Agence a recruté 42 personnes :

- 22 agents permanents ;
- 20 agents non permanents.

31 personnes ont quitté l'établissement :

- 13 agents permanents ;
- 18 agents non permanents.

FORMATIONS COLLECTIVES 2009 (EN PLUS DES VISITES DE SITES ÉVOQUÉES PLUS HAUT)

Formations en interne :

- programmation et maîtrise des coûts
- réforme de la procédure pénale
- marchés de maîtrise d'œuvre
- marchés à procédure adaptée
- outils comptables et budgétaires
- programmation pénitentiaire
- sensibilisation à la culture judiciaire
- présentation illustrée de l'architecture judiciaire
- présentation du système pénitentiaire espagnol et du centre pénitentiaire d'Aranjuez
- information sur les maisons centrales et la procédure de conception réalisation
- circuits de paiement à l'Agence et à l'EPPJP
- formation des correspondants archives
- programme technique de référence des palais de justice
- nouveau CCAG travaux

Formations en intra :

- réglementation énergétique et conséquences du Grenelle de l'environnement en matière de construction
- financement de projet
- modélisation du risque avec le logiciel Crystal Ball

BILAN DES ACTIONS DE FORMATION 2009

- **26 organismes** ou intervenants extérieurs ont été sollicités
- **96 sessions de formation** ont été organisées (62 individuelles et 34 collectives) sur 73 thèmes différents
- **109 agents** différents ont bénéficié d'une ou plusieurs de ces sessions
- **380 jours de formation** au total, 254 pour les formations collectives et 126 pour les formations individuelles
- **3,76 jours de formation par agent** et par an en moyenne (effectif moyen 2009 : 101)
- **1,3 % de la masse salariale** versée aux organismes de formation
- **Les formations réalisées à titre gratuit** ont représenté 51 % du nombre total des journées de formation

Instances paritaires

Les comités techniques paritaires de l'Agence et de l'EPPJP ont été réunis conjointement à trois reprises en 2009. Il en a été de même pour les comités d'hygiène et de sécurité.

Outre les questions traitées habituellement (formation professionnelle, budget des deux établissements, locaux...), les CHS ont eu à traiter de la mise en œuvre des mesures à prendre en cas de pandémie grippale et les CTP du projet de décret modifiant le décret de création de l'Agence, ceci afin de permettre à l'EPPJP de conduire et de conclure un contrat de partenariat public-privé. Ce dernier point a également offert l'occasion de simplifier certaines procédures dont les relations de gestion entre les deux établissements.

Sur cette base, il a été procédé au renouvellement des représentants du personnel à la fin de l'année sous forme d'un CTP unique et d'un CHS unique pour les deux établissements.

Budget et logistique

Principaux chiffres de la gestion 2009

En 2009, l'Agence a disposé pour sa propre gestion d'un budget de fonctionnement de 9,7 M€ HT, soit 11,6 M€ TTC (montant après décision modificative n°2). Elle a consommé les autorisations de dépenses à hauteur de 97 %, soit au total 9,4 M€ HT (11,3 M€ TTC).

Elle a en outre géré les moyens de fonctionnement de l'EPPJP, en application de la convention de gestion passée entre les deux établissements, pour un montant de 1,3 M€ HT (1,6 M€ TTC).

L'ensemble de la gestion commune a représenté en 2009 un total de 11,8 M€ HT (13,2 M€ TTC) qui ont été consommés à hauteur de 10,771 M€ HT, soit 12,882 M€ TTC.



Éléments clés de la gestion 2009

De nombreux réaménagements et rationalisations des locaux ont été effectués en 2009 avec notamment l'installation d'un dispositif de visioconférence.

Le réseau informatique de l'Agence a également fait l'objet d'une mise à jour et d'une restructuration dans un souci de renforcement de la sécurité et d'extension de la capacité de mémoire.

De nombreux marchés ont été passés : acquisition d'un logiciel de gestion du parc informatique et logistique, choix d'une nouvelle agence de voyage, achat d'un logiciel de cryptage, renouvellement des contrats de téléphonie en réseau et fixe ainsi que pour le contrat de nettoyage des locaux.

Enfin, le parc automobile ainsi que le parc des serveurs de réseau ont été remis à niveau.

Du côté des recettes, il est à noter que, comme les deux années précédentes, la subvention de l'État a fait l'objet de réductions importantes (moins 500 000 € TTC).

Le détail du budget de fonctionnement et ses conditions d'exécution sont présentés dans le rapport financier (p.60).

La mise en œuvre d'une disposition du nouveau bail signé en 2007, consistant en la réduction d'environ 987 m² des surfaces louées par l'Agence, a été proposée au bailleur qui l'a acceptée. Cette mesure sera effective au 1^{er} septembre 2010, après signature d'un avenant au bail. Par ailleurs, le conseil d'administration a délibéré sur les perspectives pluriannuelles de la gestion des locaux de l'Agence.



Marchés et gestion des contentieux

Au cours de l'année 2009 ont été notifiés 130 marchés d'un montant supérieur à 20 000 €, ainsi que 23 avenants à des marchés existants. 80 procédures ont été gérées par l'intermédiaire de la plate-forme électronique.

Il convient de souligner le choix fait de la passation de 10 marchés dits transversaux : marchés à bons de commande pilotés par une équipe de projet, concernant un élément de commande particulier, et qui sont utilisés par chaque équipe, en tant que de besoin, pour la réalisation de ses projets. L'un de ces marchés, relatif à l'assistance juridique pour la préparation, la mise en concurrence et la passation de contrats PPP, est géré par le service juridique et des marchés.

Par ailleurs, cinq accords-cadres intéressant l'exécution de divers diagnostics techniques bâtimentaires ont été notifiés.

Parallèlement, le cadre réglementaire régissant l'achat public a été, cette année encore, profondément modifié, notamment par la suppression de la commission d'appel d'offres pour l'État et ses établissements publics, par la modification des seuils financiers et par la parution des nouveaux cahiers des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux diverses catégories d'achat.

Une commission des marchés, dont le service juridique et des marchés assure le secrétariat, a été mise en place au sein de l'Agence et de l'EPPJP. Chargée d'émettre des avis sur les propositions de sélection ou d'attribution ainsi que sur les projets d'avenants, cette instance collégiale – qui doit examiner annuellement au moins 20 % des marchés conclus par chaque service de l'Agence – peut également être saisie, en amont des lancements, sur la teneur des avis d'appel à la concurrence ou des pièces du dossier

de consultation et contribuer ainsi à unifier les pratiques des services, via l'élaboration d'une doctrine commune.

Pour sensibiliser les directions de programmes aux enjeux du nouveau CCAG travaux, le service juridique et des marchés a conduit trois actions : rédaction d'une note de synthèse sur les principales modifications introduites par ces textes ; organisation d'une série de formations destinées à en illustrer les conséquences pratiques et enfin, élaboration d'un nouveau CCAP type pour une opération de travaux.

En matière de contentieux, le service juridique et des marchés a suivi ou continué à suivre six expertises et huit instances en cours devant les tribunaux. Enfin, huit instances contentieuses ont été réglées, dont trois intéressaient le palais de justice de Grenoble.

Contrôle interne



L'Agence a mis en place en 2009 une démarche de contrôle interne, corollaire de l'élargissement des délégations de signature et de l'accroissement des responsabilités confiées aux agents. L'objectif poursuivi consiste à s'assurer que les règles de fonctionnement internes sont bien respectées et que les procédures sont sécurisées juridiquement afin d'éviter les contentieux. Trois thèmes de contrôle ont été retenus : la passation des marchés, l'archivage et le classement, et le suivi des factures.

Sur le premier thème, outre la mise en place de la commission des marchés, un contrôle ponctuel a été réalisé pour s'assurer que les règles de concu-

rence étaient bien respectées pour des marchés passés selon une procédure adaptée.

En ce qui concerne l'archivage et le classement, l'effort a porté sur l'archivage des dossiers originaux des marchés auprès du centre de ressources archives-documentation, ainsi que la désignation et la formation de correspondants-archives au sein des équipes.

Enfin, le suivi des factures va s'améliorer grâce à la mise en place d'un module de suivi du courrier sur l'intranet de l'Agence.

RAPPORT FINANCIER

Données relatives à la gestion des opérations	56
Données relatives au budget de fonctionnement	60

Données relatives à la gestion des opérations

Bilan d'exécution des conventions judiciaires et pénitentiaires au 31 décembre 2009

	MONTANT CONVENTION (A)	AE ATTRIBUÉES PAR LE MINISTÈRE (B)	% B/A	ENGAGEMENT DES AE AU NIVEAU DE L'AGENCE (EJP) (C)	% C/B	CRÉDITS DE PAIEMENT VERSÉS PAR LE MINISTÈRE (D)	% D/A	PAIEMENTS EFFECTUÉS PAR L'AGENCE (E)	% E/D	TAUX D'EXÉCUTION DE LA CONVENTION FIN 2009 : % E/A
CMSJ-02-01	324 256 694,88 €	326 315 643,95 €	100,63 %	261 491 156,14 €	80,13 %	248 917 825,15 €	76,77 %	245 002 209,10 €	98,43 %	75,56 %
CMSJ-02-02	169 181 877,21 €	144 268 222,21 €	85,27 %	77 452 568,90 €	53,69 %	68 403 167,62 €	40,43 %	62 926 181,29 €	91,99 %	37,19 %
EPSJ-02-01	7 981 149,16 €	8 589 464,33 €	107,62 %	6 855 839,94 €	79,82 %	5 686 877,31 €	71,25 %	4 379 710,65 €	77,01 %	54,88 %
PMOA-SJ	104 240 110,00 €	39 982 128,65 €	38,36 %	3 324 580,79 €	8,32 %	2 909 000,00 €	2,79 %	380 767,48 €	13,09 %	0,37 %
PPP Palais de Justice	7 600 000,00 €	7 600 000,00 €	100,00 %	523 830,70 €	6,89 %	300 000,00 €	3,95 %	0,00 €	0,00 %	0,00 %
CMAP-02-01	263 710 655,81 €	263 692 510,24 €	99,99 %	247 992 883,62 €	94,05 %	247 210 396,27 €	93,74 %	245 617 565,76 €	99,36 %	93,14 %
CMAP-02-02	538 274 735,37 €	538 274 735,37 €	100,00 %	291 629 838,86 €	54,18 %	148 824 250,00 €	27,65 %	142 775 117,69 €	95,94 %	26,52 %
CMAP-02-03	122 225 764,20 €	122 225 764,20 €	100,00 %	115 143 442,75 €	94,21 %	115 559 504,25 €	94,55 %	112 860 375,97 €	97,66 %	92,34 %
CMAP-03-01	110 600 000,00 €	110 600 000,00 €	100,00 %	108 702 952,61 €	98,28 %	107 590 938,01 €	97,28 %	106 071 021,72 €	98,59 %	95,91 %
CMAP-03-02	363 146 000,00 €	363 146 000,00 €	100,00 %	289 614 555,83 €	79,75 %	215 361 248,18 €	59,30 %	210 202 999,56 €	97,60 %	57,88 %
CMAP-03-03	18 725 000,00 €	18 725 000,00 €	100,00 %	16 329 576,67 €	87,21 %	7 500 000,00 €	40,05 %	4 149 420,40 €	55,33 %	22,16 %
EPAP-02-01	11 205 942,91 €	11 394 945,92 €	101,69 %	9 066 617,23 €	79,57 %	7 605 236,28 €	67,87 %	6 330 388,12 €	83,24 %	56,49 %
PPP	28 160 000,00 €	28 160 000,00 €	100,00 %	27 748 428,10 €	98,54 %	24 510 622,36 €	87,04 %	23 241 109,05 €	94,82 %	82,53 %
PPP La Santé	3 320 000,00 €	3 320 000,00 €	100,00 %	2 554 140,00 €	76,93 %	1 630 000,00 €	49,10 %	972 902,84 €	0,00 %	29,30 %
CLOPSI Rodez	19 102 722,00 €	19 102 722,00 €	100,00 %	2 817 150,75 €	14,75 %	1 416 910,00 €	7,42 %	805 672,84 €	0,00 %	4,22 %
PMOA-AP	218 161 738,00 €	114 341 738,00 €	52,41 %	2 823 321,42 €	2,47 %	1 985 000,00 €	0,91 %	441 733,12 €	0,00 %	0,20 %
PPP NPI	540 000,00 €	540 000,00 €	100,00 %	412 278,10 €	76,35 %	50 000,00 €	9,26 %	0,00 €	0,00 %	0,00 %
PPP Perf énergétique	420 000,00 €	420 000,00 €	100,00 %	150 000,00 €	35,71 %	50 000,00 €	11,90 %	0,00 €	0,00 %	0,00 %
CG DPJJ PPP	650 000,00 €	650 000,00 €	100,00 %	228 971,13 €	35,23 %	230 000,00 €	35,38 %	228 971,13 €	0,00 %	35,23 %
TOTAL	2 311 502 389,54 €	2 121 348 874,87 €	91,77 %	1 464 862 133,54 €	69,05 %	1 205 740 975,43 €	52,16 %	1 166 386 146,72 €	96,74 %	50,46 %

Précisions pour bien lire le tableau :
 Montant convention : résultat du dernier CA de l'Agence [15 décembre 2009], excepté sur la convention grandes rénovations [évolution CFE Fleury]
 AE attribuées par le ministère : données à jour au 31 décembre 2009.
 EJP : source Sirepa/BO Agence au 31 décembre 2009.
 Crédits de paiement versés par le ministère : situation au 31 décembre 2009.
 Paiements effectués par l'Agence : source Sirepa/BP Agence au 31 décembre 2009.

En bleu : conventions dont le montant a baissé en 2009 (retraits d'opérations).
En italique : convention dont le dernier avenant est toujours en attente de signature, en raison des contraintes budgétaires.
 Le montant avant signature de l'avenant se trouve dans les tableaux financiers détaillés qui suivent.

MONTANT DES COMMANDES PASSÉES À L'AGENCE, ÉVOLUTION SUR LES TROIS DERNIERS EXERCICES

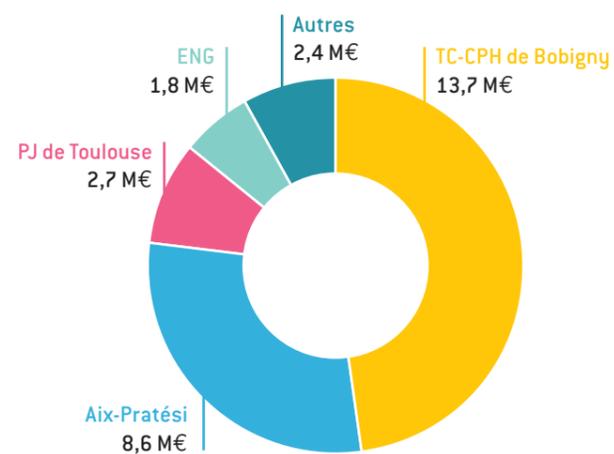
	2007	2008	2009
Conventions judiciaires	917 626 780 €	593 168 350 €	613 909 831 €
Conventions pénitentiaires	1 431 536 967 €	1 459 605 820 €	1 697 592 558 €
TOTAL	2 349 163 747 €	2 052 774 170 €	2 311 502 390 €

TAUX DE COUVERTURE DES BESOINS FINANCIERS PAR LE MINISTÈRE ET TAUX D'EXÉCUTION DES COMMANDES PAR L'AGENCE

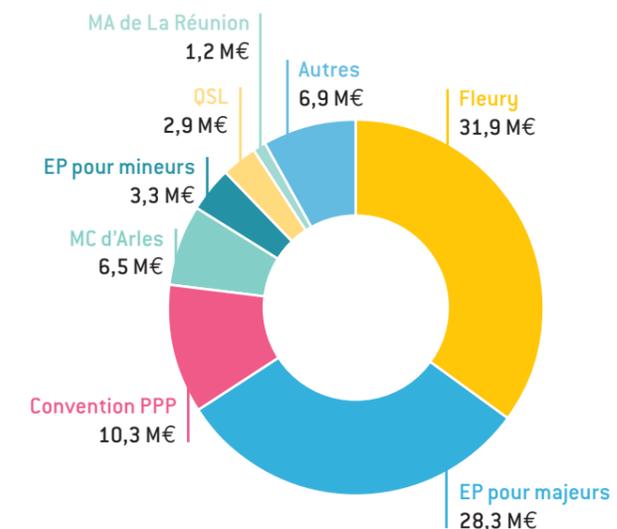
	2007	2008	2009
Taux d'exécution par des AE déléguées par le ministère	83,67 %	97,28 %	91,77 %
Taux de consommation des AE par l'Agence	64,54 %	67,49 %	69,05 %
Taux d'exécution des conventions par des CP délégués par le ministère	37,05 %	52,63 %	52,16 %
Taux d'exécution des conventions par l'Agence à partir des CP délégués par le ministère	36,79 %	50,93 %	50,46 %
MONTANT DES PAIEMENTS CUMULÉS DEPUIS LA CRÉATION DE L'AGENCE	864 257 343 €	1 045 575 796 €	1 166 386 147 €

Dépenses de l'exercice 2009 et répartition par opération

DOMAINE JUDICIAIRE (29,2 M€)



DOMAINE PÉNITENTIAIRE (91,3 M€)



Données et perspectives pluriannuelles (opérations en mandat, hors PPP)

COURBES PLURIANNUELLES DES DÉPENSES DES OPÉRATIONS DE L'APIJ (HORS FONCIER – SUBVENTIONS AUX COLLECTIVITÉS LOCALES)



L'inflexion de la courbe en pénitentiaire est liée à la fin du programme dit Boremo [Bourg-en-Bresse, Rennes, Mont-de-Marsan], alors que les nouveaux projets pilotés par l'Agence sont réalisés majoritairement en PPP, les dépenses

correspondantes étant gérées directement sur le budget du ministère. L'année 2009 enregistre en judiciaire le début d'une remontée de paiement lié aux commandes depuis 2008.

Indicateurs de performance

RESPECT DE LA DURÉE DE LIVRAISON DES OPÉRATIONS POUR LES OPÉRATIONS LIVRÉES DANS L'ANNÉE

	2008				2009			
	NOMBRE D'OPÉRATIONS	LIBELLÉ OPÉRATION	OBJECTIF LIVRAISON	DATE DE LIVRAISON	NOMBRE D'OPÉRATIONS	LIBELLÉ OPÉRATION	OBJECTIF LIVRAISON	DATE DE LIVRAISON
Opérations livrées à la date prévue ou en avance	4	Fleury tripale D2	Septembre 2008	Septembre 2008	8	Nancy	Mars 2009	Février 2009
		La Réunion	2 ^e semestre 2008	Octobre 2008		OCP de Seysses	Mars 2009	Mars 2009
		Roanne	Octobre 2008	Septembre 2008		Poitiers	Juin 2009	Juin 2009
		Lyon-Corbas	Janvier 2009	Décembre 2008		Béziers	Octobre 2009	Juillet 2009
						Le Mans	Septembre 2009	Septembre 2009
						MC Arles	Septembre 2009	Septembre 2009
Opérations en dépassement dont dépassement inférieur à 6 mois	2	EPM de Porcheville	2007	Février 2008	3	Toulouse	2008	Mars 2009
		Mont-de-Marsan	mi-2008	Septembre 2008		Bourg-en-Bresse	mi-2009	Octobre 2009
						Rennes	mi-2009	Novembre 2009
dont dépassement de 6 à 12 mois	1	EPM Chauconin	2007	Juillet 2008				

Précisions :
 • Le point de départ est la date de signature de la convention de mandat ou du protocole en phase opérationnelle.
 • La mesure s'effectue de cette date à la date de livraison (ou date de remise des clés) de l'opération.

Commentaires :
 • **PJ de Toulouse :** les travaux se sont achevés à la fin de 2008 mais la remise des clés s'est tenue en mars 2009.
 • L'affectation des opérations en tranche conditionnelle Bourg-en-Bresse et Rennes avaient été reportées en 2007 pour cause de pénurie budgétaire; on prend donc pour objectif de livraison celui indiqué au début de 2009 dans le TDBI.

RESPECT DU CFE EN EUROS CONSTANTS POUR LES OPÉRATIONS LIVRÉES DANS L'ANNÉE

	2008				2009			
	NOMBRE D'OPÉRATIONS	LIBELLÉ OPÉRATION	CFE INITIAL (M€)	ÉCART CFE (M€)	NOMBRE D'OPÉRATIONS	LIBELLÉ OPÉRATION	CFE INITIAL (M€)	ÉCART CFE (M€)
Économies réalisées sur le CFE	4	EPM de Chauconin	96,7	-1,2		Bourg-en-Bresse	182,7	-6,7
		EPM de Porcheville	96,7	-1,2		Rennes	182,7	-6,7
		Mont-de-Marsan	182,7	-6,7		Aix-Pratési	9,265	-0,2
		La Réunion	83,3	-4,5				
CFE respecté (+ ou - 1%)								
CFE dépassé								
dont dépassement supérieur de 10 à 15%								
					Toulouse	65	9,7	
dont dépassement supérieur à 15%								
					OCP de Seysses	4,8	0,9	
					MC d'Arles	9,1	3,4	

Précisions :
 • Le CFE initial est celui de la convention Agence ou de la fiche de commande en phase opérationnelle du protocole en euros constants.
 • L'écart CFE correspond à la différence entre le CFE initial et le cumul des consommations de crédits réelles ou prévisionnelles connues sur cette opération jusqu'à aujourd'hui en euros constants.
Commentaires :
 • Seules les opérations neuves passées en convention de mandat ou en protocole phase opérationnelle auprès de l'Agence depuis sa création sont indiquées dans ce tableau
 • Les opérations en PPP (Nancy, Béziers, Poitiers, Le Mans, Le Havre) s'insèrent dans un contrat-bail regroupant plusieurs opérations et le respect du coût ne pourrait véritablement s'apprécier qu'à la fin du contrat soit dans vingt-sept ans.

• **Toulouse :** surcoût lié aux modifications de programme et à la découverte de la crypte archéologique et du mur narbonnais.
 • **OCP de Seysses :** surcoût lié aux nombreuses modifications de programme demandées par l'administration pénitentiaire pour renforcer notamment la sécurité du OCP.
 • **MC d'Arles :** surcoût lié pour l'essentiel à la demande de la DAP de renforcer la sécurité en opérant une partition des ateliers de la maison centrale pour redistribuer les deux circuits de détenus.
 • L'écart CFE sur toutes les opérations est encore provisoire pour l'instant, car les marchés ne sont pas à ce jour soldés : DGD travaux, DGD Moe, marchés assurances, prestations intellectuelles...

TAUX DE RÉALISATION DES PAIEMENTS PAR RAPPORT AUX PRÉVISIONS DE L'ANNÉE

	OPÉRATIONS JUDICIAIRES		OPÉRATIONS PÉNITENTIAIRES		TOTAL	
	MONTANT (M€)	TAUX DE RÉALISATION	MONTANT (M€)	TAUX DE RÉALISATION	MONTANT (M€)	TAUX DE RÉALISATION
Prévisions de crédits de paiement 2003	48		105		153	
Consommation réelle de crédits de paiement 2003	36	75 %	97	92 %	133	87 %
Prévisions de crédits de paiement 2004	72		112		184	
Consommation réelle de crédits de paiement 2004	50	69 %	94	84 %	144	78 %
Prévisions de crédits de paiement 2005	61		89		150	
Consommation réelle de crédits de paiement 2005	45	74 %	35	39 %	80	53 %
Prévisions de crédits de paiement 2006	60		140		200	
Consommation réelle de crédits de paiement 2006	50	83 %	100	72 %	150	75 %
Prévisions de crédits de paiement 2007	53		198		251	
Consommation réelle de crédits de paiement 2007	51	97 %	185	93 %	236	94 %
Prévisions de crédits de paiement 2008	21		188		208	
Consommation réelle de crédits de paiement 2008	13	64 %	168	90 %	181	87 %
Prévisions de crédits de paiement 2009	36		115		151	
Consommation réelle de crédits de paiement 2009	29	81 %	91	79 %	121	80 %

Commentaires :
 Ce sont les prévisions officielles transmises au SG-DSJ ou à la DAP fin d'année n - 1-début d'année n qui sont prises en compte ici comme référentes pour l'année n. Les prévisions de crédits de paiement indiquées ci-dessus concernent uniquement les crédits de paiement affectés à l'Agence. Ainsi ne sont pas inclus ceux gérés directement par le SG (subventions d'investissements, acquisitions foncières en convention de mandat, convention DDE...) et considérés en dehors du CFE des opérations.

Le taux de réalisation en judiciaire s'explique pour deux raisons principales :
 • L'annonce des effectifs à prendre en compte sur les nouvelles opérations n'est intervenue qu'au mieux fin du 1^{er} trimestre 2009, grevant d'autant les prévisions de dépenses sur toutes ces opérations.

• La provision foncière prévue pour quelques terrains sur 2009 n'a pas été consommée, les négociations ayant pris plus de temps que prévu.
Le taux de réalisation plus faible qu'en 2008 en pénitentiaire s'explique pour plusieurs raisons :
 • opération OCP de Fleury reportée dans la 2^e vague OCP;
 • provision DGDS ou parachèvement non consommée, report des dépenses en 2011 : DGD EPM, La Réunion, parachèvement Prg 4000...;
 • arbitrages décalés sur certaines opérations;
 • foisonnement sur une trentaine d'opérations des écarts de dépenses sans possibilité de fongibiliser le besoin de crédits de paiement;
 • par ailleurs dans le taux de consommation des crédits ne sont pas comptabilisées les factures impayées fin 2009 faute de crédits suffisants : ainsi 1,45 M€ de factures sont reportées en 2010.

Données relatives au budget de fonctionnement

Structure des dépenses du budget de fonctionnement (gestion commune Agence-EPPJP)

Principaux postes de dépenses

La structure de ce budget est stabilisée sur ces bases depuis 2007: les dépenses de personnels constituent le premier poste dans des proportions qui varient peu, suivies des dépenses de fonctionnement à l'intérieur desquelles le loyer et les charges représentent la part principale.

Gestion du budget 2009 et taux de consommation des crédits

	CRÉDITS OUVERTS GESTION COMMUNE	TOTAL MANDATÉ	% EXÉCUTION	DONT CRÉDITS OUVERTS APIJ SEULE	TOTAL MANDATÉ	% EXÉCUTION
Total investissement	180 000	142 903	79,39%	180 000	142 903	79,39%
Total fonctionnement	4 108 278	3 903 693	95,02%	2 788 669	3 269 848	94,30%
Total personnel	6 795 667	6 725 193	98,96%	5 822 900	6 021 775	99,66%
BILAN GÉNÉRAL DÉPENSES	11 083 945	10 771 790	97,18%	9 689 878	9 434 527	97,36%

Les taux de consommation concernant la seule APIJ sont importants, du fait notamment d'une gestion tendue des personnels dont le budget atteint le taux record de consommation de 99,66%. Les résultats en gestion commune sont également très bons avec un taux global de consommation (97,18%) très proche de celui de l'APIJ (97,36%).

% EXÉCUTION DU BUDGET APIJ SEULE	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Personnel	88,94%	93,75%	95,25%	91,18%	90,85%	99,66%
Fonctionnement	91,31%	95,37%	93,31%	97,56%	94,63%	94,30%
Investissement	31,63%	89,44%	99,55%	37,73%	50,94%	79,39%
TOTAL	88,46%	94,22%	94,60%	92,29%	90,57%	97,36%

Dépenses de personnel

Elles représentent en gestion commune 62,5% du budget. La totalité des effectifs autorisés de l'APIJ a été recrutée (85 ETP plus sept surnombres, au lieu des 10 initialement prévus au budget primitif, dont trois ont été bloqués en gestion, soit un total d'effectifs autorisés de 92).

Comme en 2008, la provision constituée au titre de la réforme du cadre de gestion (200 000 euros) n'a pas été utilisée, cette réforme ayant été différée à la demande de l'autorité de tutelle et les crédits correspondants ayant été supprimés en DM2.

Le taux de consommation des crédits de personnel au titre de la gestion commune marque un progrès important par rapport à 2008: 98,96% contre 82,67% lié au redémarrage du projet du nouveau tribunal de grande instance de Paris qui s'est accompagné d'une reprise des recrutements.

Analyse de la composition des charges de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Elles représentent 36% du budget. La consommation du budget de fonctionnement est stabilisée à un bon niveau avec 95% en gestion commune et 94,3% au titre de l'APIJ seule, taux proches de ceux de 2008: 94,83% en gestion commune et 94,63% pour l'APIJ seule.

Les charges fixes avec un montant de 2,65 M€ (dont 2,3 M€ au titre des loyers et charges locatives) qui représentent 70% des dépenses de fonctionnement et près de 25% du budget global, enregistrent une augmentation de près de 14%. Cette augmentation provient principalement de la revalorisation du loyer dans le cadre du nouveau bail qui, pour cette première fois, portait sur deux ans et, à titre secondaire, sur les dépenses de travaux (préparation des locaux en vue de la restitution courant 2010 de près de 1 000 m² et mise aux normes des armoires électriques) et de main-

tenance (nombreuses interventions informatiques liées à la sécurité informatique et à l'installation de nouveaux équipements ou de nouveaux logiciels).

Les charges variables (transport, frais postaux, télécommunications, consommables...), qui représentent 9% du budget total, connaissent une augmentation de 12% liée essentiellement à la croissance des effectifs.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

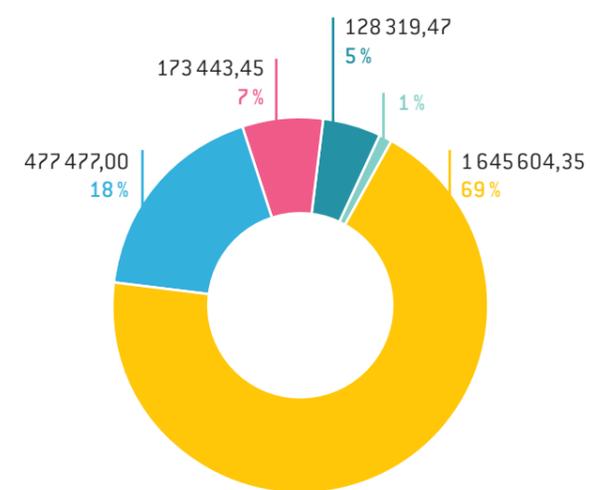
Le budget d'investissement qui représente une part modeste du budget total (moins de 2%) a été consommé à hauteur de 80% contre 51% en 2008 pour un montant total de 142 903 € HT, dont 30 679 € HT pour le renouvellement de deux véhicules automobiles, 22 155 € HT pour l'achat et l'installation de la visioconférence, 17 063 € HT pour la mise en œuvre de la deuxième tranche d'installation de clés électroniques.

À noter également, au titre de la sécurité physique et informatique, la sécurisation de portes palières pour l'accès aux escaliers de secours désormais également munies de clés électroniques, l'acquisition de logiciels de cryptage et d'antivirus ainsi que l'achat de destructeurs et d'un coffre-fort.

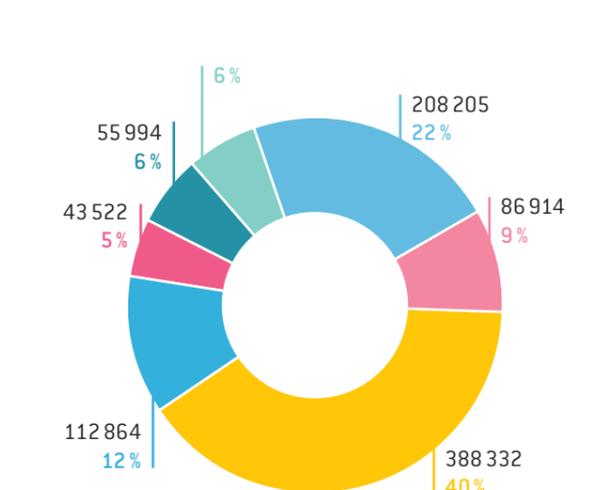
Le reste des dépenses concerne l'achat de mobiliers, d'ordinateurs ou d'accèssoires, d'une armoire informatique et de divers logiciels (module courrier, gestion de parc, taxation téléphonique...).



CHARGES FIXES 2009 DE L'APIJ (GESTION COMMUNE)



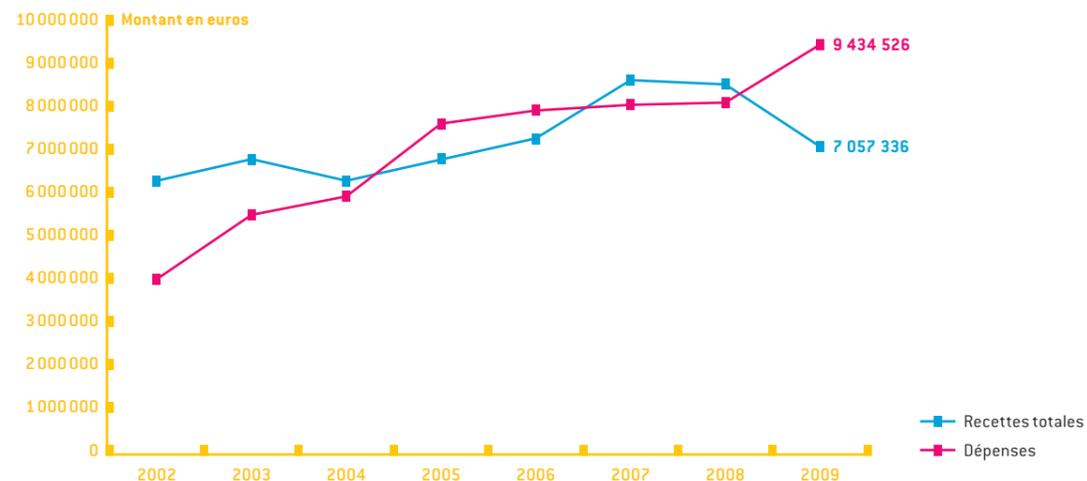
CHARGES VARIABLES 2009 DE L'APIJ (GESTION COMMUNE)



- Loyers
- Charges locatives
- Travaux et maintenance
- Amortissement
- Divers

- Consommables et fournitures
- Missions, déplacement et transports
- Frais postaux et télécoms
- Prestations intellectuelles
- Reprographie documentation
- Divers
- Autres prestations extérieures (formation, nettoyage)

Évolution des dépenses et des recettes de l'Agence (APIJ seule)



Indicateur de performance

TAUX DE CONSOMMATION DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'APIJ SEULE (% RÉALISATION CRÉDITS OUVERTS / BUDGET EXÉCUTÉ)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Fonctionnement	91,73 %	91,40 %	91,73 %	96,74 %	93,31 %	97,56 %	94,85 %	94,30 %
Personnel	88,68 %	81,70 %	88,68 %	93,75 %	95,25 %	91,18 %	90,85 %	99,66 %
TOTAL	88,44 %	83,78 %	88,44 %	94,73 %	94,60 %	92,29 %	90,82 %	97,36 %

L'indicateur de performance retenu pour la gestion du budget de fonctionnement de l'Agence est le taux de consommation des crédits. Cet indicateur était établi jusqu'alors au titre de la gestion commune. Depuis l'année 2008, il porte sur la seule gestion APIJ.

Les dépenses sont réellement stabilisées à partir de 2005. Les deux premières années de fonctionnement ont été marquées par la montée en charge de l'établissement public (avec la gestion de surnombres en 2002). En 2004 a été prise en charge la gestion

de l'EPPJP (montée en charge sur deux ans, qui a influencé à la baisse les données de la gestion commune, avec une sous-consommation des crédits de personnel).

En 2008, le taux de consommation des crédits de personnel a été affecté par les nombreux départs que l'Agence a du gérer, ce qui a eu des répercussions significatives sur le taux de consommation global (personnel plus fonctionnement) de l'établissement. En 2009 le taux de consommation des crédits de personnels atteint un très bon niveau

grâce à une politique volontariste de recrutement et à une gestion optimale des effectifs et l'augmentation du taux de consommation est de 7 points par rapport à 2008.

Index des sigles utilisés

- AAPC : avis d'appel public à la consultation
- ACEM : assistance et conseil pour l'exploitation et la maintenance
- ADEME : agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
- AMO : assistance à maîtrise d'ouvrage
- AOT-LOA : autorisation d'occupation temporaire-location avec option d'achat
- APD : avant-projet détaillé
- APS : avant-projet sommaire
- BCT : bureau de contrôle technique
- BET : bureau d'études techniques
- BOREMO : lot de 3 établissements pénitentiaires en conception-réalisation : Bourg-en-Bresse, Rennes, Mont-de-Marsan
- CA : cour d'appel
- CD : centre de détention
- CEF : centre éducatif fermé
- CFE : coût final estimé
- CGPPP : Code général de la propriété des personnes publiques
- CHS : comités d'hygiène et de sécurité
- CJD : centre des jeunes détenus
- CNOA : Centre national d'observation et d'affectation
- CP : centre pénitentiaire
- CPA : centre pour peines aménagées
- CPH : conseil de prud'hommes
- CSL : centre de semi-liberté
- CSPS : coordonateur pour la sécurité et la protection de la santé
- CSTB : Centre scientifique et technique du bâtiment
- CTP : comité technique paritaire
- DAGE : direction de l'administration générale et de l'équipement
- DAP : direction de l'administration pénitentiaire
- DAPA : direction de l'architecture et du patrimoine (ministère de la Culture)
- DCE : dossier de consultation des entreprises
- DDE : direction départementale de l'équipement
- DGD : décompte général définitif
- DISP : direction interrégionale des services pénitentiaires
- DPJJ : direction de la protection judiciaire et de la jeunesse
- DRAC : direction régionale des affaires culturelles (ministère de la Culture)
- DSJ : direction des services judiciaires
- DULE : direction de l'urbanisme, du logement et de l'équipement (préfecture de Paris)
- DUP : déclaration d'utilité publique
- ENG : École nationale des greffes
- EPE : établissement de placement éducatif
- EPM : établissement pénitentiaire pour mineurs
- HQE : haute qualité environnementale
- INRAP : Institut national de recherches archéologiques préventives
- JAP : juge d'application des peines
- LOLF : loi organique relative aux lois de finances (1^{er} août 2001)
- LOPJ : loi d'orientation et de programmation judiciaire (9 septembre 2002)
- LOPSI : loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (29 août 2002)
- MA : maison d'arrêt
- MAF : maison d'arrêt des femmes
- MAH : maison d'arrêt des hommes
- MAPP : mission d'appui à la réalisation des contrats de partenariats

- MOE : maîtrise d'œuvre
- MOP (loi) : loi n° 85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée
- NPI : nouveau programme immobilier
- OPC : ordonnancement, pilotage et coordination
- PCI : poste de centralisation de l'information
- PEP : porte d'entrée principale
- PLU : plan local d'urbanisme
- POS : plan d'occupation des sols
- PPP : partenariat public-privé
- QCP : quartier de courtes peines
- QLP : quartier de longues peines
- QNC : quartier nouveau concept
- QSL : quartier de semi-liberté
- SAR : service administratif régional
- SDAP : service départemental de l'architecture et du patrimoine (ministère de la Culture)
- SDIS : service départemental d'incendie et de secours
- SHON : surface hors œuvre nette
- SMPR : service médico-psychiatrique régional
- SU : surface utile
- TC : tribunal de commerce
- TGI : tribunal de grande instance
- TI : tribunal d'instance
- TPE : tribunal pour enfants
- UCSA : unité de consultations et de soins ambulatoires
- UVF : unité de visite familiale
- VRD : voirie et réseaux divers





Document édité par le service communication de l'APIJ

Conception et réalisation: Anatome

Impression: Cloître Imprimeurs

Crédits iconographiques: Couverture: Benoît Grimbert, Jacky Fontaine – Société Photographefrance, Willy Berré, Nicolas Fussler – 2^e et 3^e de couverture: APIJ – p.2: DR, Nathalie Euvrie – p.4: DICOM, Willy Berré, Christine Chaudagne – p.5: APIJ – p.6: Caroline Montagné – DICOM, Marie-Dominique Trapet – DSJ, DAP – p.7: Bocquet – p.8: APIJ – p.10, 11 et 12: APIJ – p.14, 15: APIJ, Olivier Wogenscky – p.17, 18: APIJ – p.19: Willy Berré – p.20: Willy Berré, Marie-Claire Bordaz, Nicolas Fussler – p.21: Marie-Claire Bordaz – p.22: Willy Berré – p.23: Nicolas Fussler – p.24: APIJ, DR – p.25: Gilles Bouchez, Anonym'Art – p.27: APIJ, DR – p.28: APIJ – p.29: Willy Berré, Christine Chaudagne, Patrice Grunenberger – Studio Expressions – p.31: Jacky Fontaine – Société Photographefrance – p.32: Jacky Fontaine – Société Photographefrance, Patrice Grunenberger – Studio Expressions – p.33: Franck Beloncle – p.34: Daniel Osso – p.35: Willy Berré – p.36: Benoît Grimbert – p.37: Christine Chaudagne, Willy Berré – p.38: Daniel Osso – p.39: Olivier Wogenscky – p.41: G. Maucuit Lecomte – p.42: Bocquet, APIJ – p.43: APIJ, DR – p.44: Eiffage, Demathieu & Bard – p.45: Archi5Prod – p.46: DR, Azema Architectes – p.48, 49, 50, 53, 54, 61 et 63: APIJ – 4^e de couverture: Marie-Claire Bordaz, Willy Berré, Christine Chaudagne.





30, RUE DU CHÂTEAU-DES-RENTIERS • 75013 PARIS
TÉL. : 33 (0)1 53 94 88 00 • FAX: 33 (0)1 53 94 89 00
www.apij.justice.fr